



# **REPÈRES POUR LA FORMATION ET L'ÉVALUATION**

## **Certificat d'Aptitude Professionnelle**

### **CONDUCTEUR ROUTIER MARCHANDISES**

## Ce guide a été élaboré par :

Michel SAINT VENANT	Inspecteur général de l'éducation nationale en sciences et techniques industrielles
Jean-Claude CLOSSET	Inspecteur de l'éducation nationale en sciences et techniques industrielles (Académie de Clermont-Ferrand)
Denis DEFAUX	Inspecteur de l'éducation nationale en sciences et techniques industrielles (Académie de Dijon)
Bernard GRIMAULT	Inspecteur de l'éducation nationale en sciences et techniques industrielles (Académie de Lyon)
Christian POTTIER	Chef de travaux au Lycée professionnel Jean Rondeau, Saint Calais
Jean-Yves BILLAUD	Professeur au Lycée des métiers de l'automobile et du transport Émile Béjuit, Bron
Johnny DOUROUX	Professeur au Lycée des métiers de l'automobile et du transport Pierre Boulanger, Pont du Château
Patrice DUPRÉ	Professeur au Lycée des métiers de l'automobile des transports et de la logistique, Chalon sur Saône
Antonio MORETTO	Professeur au Lycée des Métiers, Blanquefort
Jean-Michel NAQUIN	Bureau du partenariat avec le monde professionnel et des commissions professionnelles consultatives, Direction de l'enseignement scolaire

# SOMMAIRE

<b>1. Présentation .....</b>	<b>5</b>
1.1. Objet du repère et guide pour la formation .....	5
1.2. Rôle du guide méthodologique .....	5
<b>2. Le métier de conducteur routier de marchandises .....</b>	<b>6</b>
2.1. Évolutions du métier .....	6
2.2. Évolution du référentiel des activités professionnelles .....	6
<b>3. Le référentiel du CAP .....</b>	<b>7</b>
3.1. Organisation générale .....	7
3.2. Référentiel des Activités Professionnelles .....	8
3.3. Référentiel de Certification .....	10
<b>4. Les horaires indicatifs .....</b>	<b>12</b>
4.1. Horaires pour le cycle de formation en 2 ans .....	12
4.2. Horaires pour un cycle de formation en 1 an .....	15
<b>5. L'organisation des Enseignements Technologiques et Professionnels [ETP].....</b>	<b>16</b>
5.1. CAP en 2 ans.....	16
5.2. CAP en 1 an .....	17
<b>6. Les démarches pédagogiques .....</b>	<b>19</b>
6.1. Typologie des actes de formation .....	19
6.2. Évaluation d'un TP formatif .....	21
6.3. Caractéristiques du Projet Pluridisciplinaire à Caractère Professionnel .....	22
<b>7. L'organisation pédagogique de la formation .....</b>	<b>23</b>
7.1. Stratégie de formation et d'exploitation du référentiel .....	23
7.2. Conduite des véhicules .....	23
7.3. Exploitation du transport .....	27
7.4. Connaissance du véhicule.....	30
<b>8. L'évolution des locaux et les zones fonctionnelles d'enseignement .....</b>	<b>31</b>
8.1. Définition d'ordre pédagogique.....	31
8.2. Description des zones .....	31
<b>9. La certification .....</b>	<b>35</b>
9.1. Définition des épreuves terminales du domaine professionnel : .....	35
9.2. Le Contrôle en Cours de Formation : .....	36
9.3. L'épreuve EP1 .....	38
9.4. L'épreuve EP2 .....	39
9.5. L'épreuve EP3 .....	40

<b>10. La Période de Formation en Milieu Professionnel .....</b>	<b>43</b>
10.1. Modalités de la période de formation en entreprise .....	43
10.2. Objectifs .....	43
10.3. Organisation des PFMP .....	44
10.4. Organisations calendaires .....	45
10.5. Documents d'encadrement du suivi .....	47
10.6. Exemple d'une fiche de suivi des tâches réalisées .....	50
10.7. Principes de tableaux de suivi des activités / compétences .....	51

**Annexe 1 Organisation pédagogique de la formation – Exemples de TP :**

- Utiliser rationnellement la boîte de vitesses ;
- Situation de transport ;
- Le circuit de charge.

**Annexe 2 Sujet zéro (EP1, EP2 et EP3).**

**Annexe 3 Exemple d'un Projet Pluridisciplinaire à Caractère Professionnel.**

**Annexe 4 Exemple de livret de suivi des Périodes de Formation en Milieu Professionnel.**

# 1. PRÉSENTATION

Michel SAINT VENANT Inspecteur Général de l'Éducation Nationale.

## 1.1. Objet du repère et guide pour la formation

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une formation, les professeurs se trouvent confrontés à l'exploitation de plusieurs documents :

### **Le référentiel des activités professionnelles**

Il décrit les activités que sera appelé à exercer le titulaire du diplôme dans un contexte professionnel. Ces activités sont décrites sous forme de tâches, des conditions de leur réalisation et des résultats attendus.

### **Le référentiel de certification**

Il décrit les compétences à atteindre dans le domaine professionnel, les savoir-faire et les connaissances associées. Ce référentiel renvoie à la situation d'évaluation comme le référentiel des activités professionnelles renvoie à la situation de travail.

Ce document constitue une référence pour la définition des contrats d'objectifs entre les différents partenaires (l'établissement de formation, le formateur, le formé, l'entreprise).

Ces documents contractuels ne précisent, ni la stratégie, ni l'organisation de formation qui doivent être mises en œuvre. Or, la place de l'enseignement implique une réflexion approfondie des équipes pédagogiques pour définir les modalités, les supports d'enseignement et les pratiques qu'il y a lieu de mettre en place.

## 1.2. Rôle du guide méthodologique

Ce guide méthodologique (repères pour la formation) doit permettre d'accompagner les équipes pédagogiques pour opérationnaliser ces référentiels.

Il s'adresse aux équipes pédagogiques et aux inspecteurs chargés de la mise en œuvre des programmes d'enseignement considérés.

Il permet d'une part, d'explicitier les intentions des auteurs du référentiel afin de donner du sens au contenu et aux exigences des compétences demandées. Il propose, d'autre part, un système de formation dans ses dimensions organisationnelles, temporelles, matérielles, humaines, pédagogiques et didactiques en relation avec l'environnement institutionnel et industriel. C'est un document ressource pour la mise en place, la mise en œuvre et les évaluations de la formation considérée.

**Il n'a pas vocation de constituer un modèle dogmatique, limitant la créativité et l'initiative des équipes pédagogiques, mais au contraire, de fournir des éléments et des repères utiles pour la formation.**

## 2. LE METIER DE CONDUCTEUR ROUTIER MARCHANDISES

### 2.1. Évolutions du métier

Dans un contexte économique en pleine évolution, les besoins des entreprises en matière de qualification se traduisent par une recherche des capacités d'adaptation permanente des personnels à l'évolution des emplois et des organisations, en fonction de l'exigence des marchés.

Dans le domaine du transport de marchandises, l'évolution des besoins se structure autour de trois axes :

- **Le réseau routier** en mutation permanente suppose une évolution de la conduite et le développement d'une attitude citoyenne du conducteur ;
- **L'évolution technologique des véhicules** entraîne des modifications dans la nature des interventions du conducteur ;
- **L'organisation commerciale** évolue en fonction des attentes et des besoins du client et qui place le conducteur en ambassadeur de son entreprise.

### 2.2. Évolution du référentiel d'activités professionnelles

Référentiel des Activités Professionnelles de 1990
<b>Présenté en fonctions de l'entreprise :</b> Marketing Conception du service Conception, optimisation des processus d'exploitation Distribution, vente, commerce Conduite Exploitation Maintenance Traitement, gestion de l'information Qualité Gestion
Les fonctions ont été traduites en compétences qui sont souvent proches des activités. L'écriture ressemble fortement à des programmes.
Référentiel des Activités Professionnelles de 2007
<b>Présenté en activités du conducteur :</b> Préparer son activité. Participer aux activités d'enlèvement et de chargement. Réaliser le transport. Livrer la marchandise. Finaliser son activité.
Les activités professionnelles sont scindées en tâches fondamentales et introduisent les compétences. Ce n'est pas un programme.

## 3. LE REFERENTIEL DU CAP CRM

### 3.1. Organisation générale

Les points forts.

- Prise en compte :
  - des activités actuelles du métier de conducteur routier marchandises,
  - des évolutions techniques et technologiques des véhicules,
  - des actions organisationnelles et commerciales induites,
  - des évolutions réglementaires du transport routier.
- Attribution d'une note comprise entre 10 et 20, à l'épreuve EP2, pour les candidats ayant un avis favorable à la conduite d'un véhicule articulé.
- Possibilité d'être dispensé de l'épreuve EP2 pour les candidats titulaires d'un permis E(c) et de la FIMO correspondante,
- Intégration d'une Période de Formation en Milieu Professionnel de 12 semaines pour une formation en 2 ans se décomposant en 2 activités :
  - Réalisation d'opérations de groupage, dégroupage, chargement, déchargement et livraison,
  - Réalisation d'opérations de conduite soutenue et de mise à quai au sein d'entreprises de transport.
- Validation d'une partie des épreuves par Contrôle en Cours de Formation (CCF) pour les épreuves EP1 et EP3
- Possibilité de garder le bénéfice de l'épreuve ETG 3 ans ce qui évite en cas de redoublement une nouvelle validation.
- Possibilité de garder le bénéfice des parties « circulation » ou « hors circulation » du niveau de permis E(c) en cas de redoublement.
- Validation des différentes épreuves de conduite à partir du centre de formation.

## 3.2. Référentiel des Activités Professionnelles

### Présentation des activités

La réalisation des tâches est exigée en autonomie ou en participation lorsque l'action dépasse le champ d'intervention autonome du titulaire du diplôme ou engage la responsabilité du chef d'entreprise sur des aspects en relation avec une réglementation spécifique.

Travail en autonomie (A) : le titulaire du diplôme réalisera la tâche attendue sans aide extérieure.

Travail en participation (P) : le titulaire du diplôme réalisera la tâche en autonomie partielle ce qui implique une aide extérieure.

ACTIVITÉS	Tâches principales	Niveau	
		A	P
1. PRÉPARER SON ACTIVITÉ	T1.1 Collecter et s'approprier les informations nécessaires au transport à effectuer	x	x
	T1.2 Prendre en charge le véhicule, ses équipements et accessoires et s'assurer de leur conformité	x	x
	T1.3 S'assurer de la présence et de la validité des documents	x	
	T1.4 Établir la chronologie de chargement	x	x
	T1.5 Déterminer l'itinéraire	x	x

**Exemple:**

« Le conducteur détermine son itinéraire dans le cadre de la mission confiée ».

**Cette tâche sera exigée en autonomie.**

**Exemple:**

« Un incident de parcours nécessite une modification de l'itinéraire, la validation de l'entreprise doit être demandée ».

**Cette tâche est réalisée en participation.**



Toutes les fiches activités sont organisées sur le même schéma.

PRÉPARER SON ACTIVITÉ		A	P
<b>TÂCHES</b>			
<b>T1.1</b>	Collecter et s'approprier les informations nécessaires au transport à effectuer	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>T1.2</b>	Prendre en charge le véhicule, ses équipements et accessoires et s'assurer de leur conformité	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>T1.3</b>	...	...	
<b>CONDITIONS D'EXERCICE</b>			
<b>Données et informations disponibles :</b>			
	Les documents et directives liés au transport (carte de titre de voiture, carte routière, carte pour carburant...)	Ce sont les données et informations dont le candidat disposera pour réaliser l'activité demandée.	
	Les documents de bord du véhicule		
	...		
<b>Moyens :</b>			
	Les supports et les outils de communication	Ce sont les moyens matériels et de communication que le candidat doit avoir à sa disposition pour réaliser l'activité demandée.	
	Le véhicule, ses équipements et ses accessoires		
	...		
<b>Connaissances :</b>			
	L'organisation d'une entreprise de transport	Ce sont les savoirs qui doivent être connus du candidat pour réaliser le travail demandé en conformité.	
	La réglementation sociale		
	...		
<b>Lieu /Situation :</b>			
	L'entreprise	Ce sont les espaces dans lesquels l'activité va se dérouler.	
	...		
<b>Liaisons fonctionnelles (relations, communications) :</b>			
	Le personnel de l'atelier, de l'entreprise (à différentes formations) et la hiérarchie	Ce sont les acteurs qui peuvent être sollicités pour réaliser l'activité prévue.	
	Les services d'informations routières, les autres compagnies		
	...		
<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>			
<b>R1.1</b>	Les informations relatives au transport sont collectées et décodées		
<b>R1.2</b>	Le véhicule, ses équipements et accessoires sont contrôlés. La procédure est respectée.		
<b>R1.2</b>	Le véhicule est adapté à la marchandise à transporter		
<b>R1.2</b>	...		

Ces données et informations serviront de base au suivi individualisé des acquisitions ainsi qu'aux évaluations en établissement et en entreprise. Ces éléments sont retranscrits en compétences.

### 3.3. Référentiel de certification

Il correspond à la mise en relation du référentiel d'activités professionnelles avec les compétences à maîtriser. Il résulte de la transcription des tâches en compétences professionnelles.

Il indique l'ensemble des **capacités**, **compétences** et **savoirs** que doit maîtriser le titulaire du CAP Conducteur Routier Marchandises.

Il permet aux enseignants, aux professionnels et aux candidats de connaître les différents axes de la formation.

En aucun cas, il ne s'agit d'une progression pédagogique. Cette dernière sera construite par les équipes enseignantes, en partant de ce document.

Il faudra veiller à prendre en compte les niveaux taxonomiques de maîtrise relatifs aux savoirs.

#### Les Capacités

##### Capacité C 2. TRAITER ET DÉCIDER

C'est un ensemble d'aptitudes que l'individu met en œuvre dans différentes situations. Une capacité garde un caractère très général. Elle n'est ni observable, ni évaluable. Elle se décline en compétences qui se traduisent en savoir-faire..

#### Les compétences

Elles sont évaluables à travers une activité observable du candidat. Des critères et indicateurs de performances sont à mettre en relation.

Toutes les compétences sont présentées sur la forme d'un tableau à 3 colonnes.

Savoir-faire Être capable de :	Conditions de réalisation	Critères et indicateurs de performances
<b>C 2.1 – S'assurer de la conformité et de la validité des documents</b>		
<b>C 2.1.1</b> – S'assurer de la conformité et de la validité des documents.	Les documents relatifs au véhicule, à la marchandise, au conducteur et à l'entreprise.	Les documents permettent de réaliser le transport en conformité avec la réglementation. Les documents relatifs au véhicule, à la marchandise au conducteur et à l'entreprise sont valides.

Ce sont les compétences spécifiques ; elles indiquent un ou plusieurs savoir-faire en relation avec la compétence visée.

Ce sont les conditions et/ou les moyens nécessaires pour réaliser l'activité professionnelle prévue.

Ce sont les éléments à prendre en compte lors de l'évaluation terminale. Ces critères constituent les limites de performances attendues par le candidat.

**Les savoirs associés**

Ils sont regroupés en 4 chapitres.

<b>S1</b>	<b>LE TRANSPORT ET SON ENVIRONNEMENT</b>	L'enseignement dispensé doit permettre à l'élève, de maîtriser les savoirs relatifs : - à l'organisation du transport, - à la marchandise, - à la manutention.
<b>S2</b>	<b>LA CONDUITE DES VÉHICULES</b>	Il s'agit de développer les connaissances et méthodes nécessaires à la conduite des véhicules légers et poids lourds : - les règles de circulation, - les règles de conduite
<b>S3</b>	<b>LE VEHICULE DE TRANSPORT DE MARCHANDISE</b>	Il s'agit d'apporter à l'élève les savoirs d'organisation structurelle et du fonctionnement des véhicules nécessaires : - à la conduite rationnelle et en sécurité, - à l'analyse des signaux d'alerte de dysfonctionnement,, - au dialogue technique avec un agent de maintenance,, - à la réalisation d'opérations de dépannage simple (feux, prises de cordon électrique,...), - aux règles d'utilisation et obligations du conducteur routier.  Les domaines abordés seront : - les différents types de véhicules, - le fonctionnement des véhicules, - les dispositifs hydrauliques embarqués.
<b>S4</b>	<b>LA QUALITÉ DANS LE TRANSPORT</b>	Il s'agit de donner à l'élève les outils méthodologiques et cognitifs dans les domaines : - de la communication, - de la démarche qualité, - de la prévention des risques professionnels, - de la récupération et du tri des déchets.

Nombre de savoirs associés doivent être développés en liaison directe avec les autres disciplines.

L'approche taxonomique :

Chaque savoir est caractérisé par un positionnement taxonomique. Cette formation est principalement caractérisée par les niveaux 1, 2 et 3.

<b>Niveau</b>	<b>Caractéristiques</b>	<b>Descriptif</b>
<b>1</b>	<b>INFORMATION</b>	Le contenu est relatif à l'appréhension d'une vue d'ensemble d'un sujet. L'élève a eu une information sur le thème traité. Ce niveau n'est pas évaluable.
<b>2</b>	<b>EXPRESSION</b>	Le contenu est relatif à l'acquisition de moyens d'expression et de communication. L'élève est capable d'en parler. Il s'agit de maîtriser un savoir.
<b>3</b>	<b>MAÎTRISE D'OUTILS</b>	Le contenu est relatif à la maîtrise de procédés et d'outils d'étude et d'acquisition. Il s'agit de maîtriser un savoir-faire.
<b>4</b>	<b>MAÎTRISE MÉTHODOLOGI- QUE</b>	Le contenu est relatif à la maîtrise d'une méthodologie de pose et de résolution de problème. Il s'agit de maîtriser une démarche : induire, déduire, expérimenter, se documenter. (Ce niveau n'est pas visé par ce CAP).

## 4. LES HORAIRES INDICATIFS

### 4.1. Horaires pour le cycle de formation en 2 ans

Arrêté du 24 avril 2002 - B.O. spécial n° 21 du 23 mai 2002.

#### Préconisations d'horaires d'enseignement en CAP CRM

Le CAP « Conducteur Routier Marchandises » relève de la grille horaire parue au BO n° 21 du 23 mai 2002 « production n°1 » dont les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) sont de 12 semaines.

Les classes sont d'un effectif de 24 élèves, de façon à respecter les contraintes imposées par la formation en conduite des véhicules.

La préconisation pour l'Enseignement Technologique et Professionnel (ETP) est de 1026 h (540 h + 486 h) soit :

- En 1<sup>ère</sup> année de CAP : 540 h (90 h classe entière + 405 h en groupes + 45 h de PPCP) soit 18 h hebdomadaires (3 h classe, 15,5 h en groupes et 1,5 h de PPCP pour l'ETP),
- En 2<sup>nde</sup> année de CAP : 486 h (81 h classe entière + 351 h en groupes et 54 h de PPCP) soit 18 h hebdomadaires (3 h classe entière, 13 h en groupes et 2 h de PPCP pour l'ETP).

Les véhicules affectés à l'enseignement de la conduite sont prévus pour 4 élèves et un enseignant. Ce qui amène à l'organisation suivante : les élèves d'une 1/2 classe, constituée de 3 groupes de 4 élèves, sont en conduite alors que les élèves de l'autre 1/2 classe sont en « connaissance du véhicule » (ou en « exploitation du transport » ou en « réglementation routière »).

L'enseignement de la « réglementation routière » doit être dispensé, pour partie, en demi-division. Il fait appel à des tests audiovisuels et à des interrogations orales prévues lors des épreuves de l'Interrogation Écrite Sécurité et Manœuvre des « niveaux C et E(c) ».

#### POUR UNE CLASSE DE 24 ELEVES EN 1<sup>ERE</sup> ANNEE : (30 semaines en LP et 6 semaines en entreprise)

- Enseignement Général : 14,5 heures dont 1,5 heures de PPCP).

Enseignements obligatoires	Effectif	Horaire hebdomadaire indicatif		Horaire annuel		DGH EG					
Français Histoire- Géographie	24	1,5 h		90 h	+ 45 h de PPCP réparties entre les différents enseignements (volume ≥ 15 h en Français - Histoire - Géographie)	5 h					
	12	2 h	- 0,5 h PPCP								
Mathématiques Sciences	24	1,5 h	- 1 h PPCP (diminution de l'horaire classe entière au profit d'un travail en groupes)	300 h		5,5 h					
	12	2 h									
Langues vivantes	24	1 h				- 1 h PPCP (diminution de l'horaire classe entière au profit d'un travail en groupes)	300 h	3 h			
	12	1 h									
Arts Appliqués et cultures artistiques	24	1 h						- 1 h PPCP (diminution de l'horaire classe entière au profit d'un travail en groupes)	300 h	3 h	
	12	1 h									
VSP	12	1 h			- 1 h PPCP (diminution de l'horaire classe entière au profit d'un travail en groupes)					300 h	2 h
EPS	24	2,5 h									2,5 h
PPCP	12	0,5 h + 1 h		45 h							1 h
		<b>14,5 h</b>		<b>435 h</b>							<b>22 h</b>

- **Enseignement Technologique et Professionnel** : 18 h (3 h classe entière et 13,5 h en groupes + 1,5 h PPCP).

Enseignements obligatoires	Formes	Effectifs	Horaire hebdomadaire indicatif	Horaire annuel	DGH ETP
Réglementation routière		24	1 h	30 h	1 h
Technologie réglementation routière	TD	12	1 h	30 h	2 h
Conduite	TP	4	2,12 h (a) soit 8,5 h	255 h	51 h
Exploitation Transport		24	1 h	30 h	1 h
Technologie du transport	TD - TP	12	2 h	60 h	4 h
Connaissance du véhicule		24	1 h	30 h	1 h
Technologie du véhicule	TD - TP	12	2 h	60 h	4 h
PPCP		12	1,5 h	45 h	1,5 h
			<b>18 h</b>	<b>540 h</b>	<b>65,5 h</b>

(a) 8,5 h en cabine en phase conduite et observation, dont 2,12 h individuelle au volant d'un véhicule.

Temps effectué en entreprise : 6 semaines à 35 h, soit 210 h.

- **Total DGH pour la 1<sup>ère</sup> année**

Enseignements obligatoires	Effectifs	Horaire hebdomadaire indicatif	Horaire annuel	DGH ETP
Enseignement général	24	14,5 h	435 h	22 h
Enseignement professionnel	12	18 h	540 h	65,5 h
ECJS	12	0,5 h	15 h	1 h
			<b>33 h</b>	<b>990 h</b>
			<b>990 h</b>	<b>88,5 h</b>

**POUR UNE CLASSE DE 24 ELEVES EN 2<sup>NDE</sup> ANNEE : (27 semaines en LP et 6 semaines en entreprise)**

- **Enseignement général** : 14,5 h, dont 2 h de PPCP).

Enseignements obligatoires	Effectif	Horaire hebdomadaire indicatif	Horaire annuel	DGH EG
Français	24	1,5 h	81 h	5 h
Histoire- Géographie	12	2 h - 0,5 h PPCP		
Mathématiques	24	1,5 h	256,5 h	5,5 h
Sciences	12	2 h		
Langues vivantes	24	1 h		
	12	1 h		
Arts Appliqués et cultures artistiques	24	1 h		
	12	0,5 h		
VSP	24	0,5 h		
	12	1 h		
EPS	24	2,5 h		2,5 h
PPCP	12	0,5 h + 1,5 h	54 h	1,5 h
			<b>14,5 h</b>	<b>22 h</b>
			<b>391,5 h</b>	<b>22 h</b>

- **Enseignement Technologique et Professionnel** : 18 h (3 h classe entière et 13 h en groupes + 2 h PPCP).

Enseignements obligatoires	Formes	Effectifs	Horaire hebdomadaire indicatif	Horaire annuel	DGH ETP
Réglementation routière		24	1 h	27 h	1 h
Technologie réglementation routière	TD	12	1 h	27 h	2 h
Conduite	TP	4	2 h (a) soit 8 h	216 h	48 h
Exploitation Transport		24	1 h	27 h	1 h
Technologie du transport	TD - TP	12	2 h	54 h	4 h
Connaissance du véhicule		24	1 h	27 h	1 h
Technologie du véhicule	TD - TP	12	2 h	54 h	4 h
PPCP		12	2 h	54 h	2 h
			<b>18 h</b>	<b>486 h</b>	<b>63 h</b>

(b) 8 h en cabine en phase conduite et observation, dont 2 h individuelle au volant d'un véhicule.

Temps effectué en entreprise : 6 semaines à 35 h, soit 210 h.

- **Total DGH pour la 2<sup>nd</sup>e année**

Enseignements obligatoires	Effectifs	Horaire hebdomadaire indicatif	Horaire annuel	DGH ETP
Enseignement général	24	14,5 h	391,5 h	22 h
Enseignement professionnel	12	18 h	486 h	63 h
ECJS	12	0,5 h	13,5 h	1 h
		<b>33 h</b>	<b>891 h</b>	<b>86 h</b>

### LES BESOINS EN VEHICULES

Type de véhicule	1 <sup>ère</sup> année		2 <sup>nd</sup> e année	
	2 x 24 élèves	1 x 24 élèves	2 x 24 élèves	1 x 24 élèves
Léger	3	2		
Porteur avec carte grise	2	1		
Porteur sans carte grise	1	1		
Articulé avec carte grise			2	1
Articulé sans carte grise			1	1

Les véhicules sans carte grise sont affectés au « plateau ». Ils permettent, selon leur type, de préparer l'Interrogation Écrite Sécurité et Manœuvre des « niveaux C et E(c) ».

## 4.2. Horaire pour un cycle de formation en 1 an

### Préconisations d'horaires d'enseignement en CAP CRM

Le CAP Conducteur Routier Marchandises, préparé en 1 an, s'adresse à des jeunes déjà titulaires d'un diplôme d'au moins de niveau 5 (donc dispensés des épreuves du domaine général de l'examen) et du permis B. Il ne relève d'aucune grille spécifique, mais les objectifs visés pour le domaine l'Enseignement Technologique et Professionnel répondent aux mêmes objectifs que ceux d'un CAP préparé sur 2 ans.

Les classes ont des effectifs de 12 ou 24 élèves de façon à respecter les contraintes imposées par la formation en conduite des véhicules.

**POUR UNE CLASSE DE 24 ELEVES EN ANNEE TERMINALE :** (sur 26 semaines en établissement de formation et 8 semaines en entreprise)

- **Enseignement professionnel :** 29 h ( 3 h classe et 26 h en groupe).

Enseignements obligatoires	Formes	Effectifs	Horaire hebdomadaire indicatif	Horaire annuel	DGH ETP
Réglementation routière Technologie réglementation routière		24	1 h	26 h	1 h
	TD	12	2 h	52 h	4 h
Conduite	TP	4	4 h (a) soit 16 h	424 h	96 h
Exploitation Transport Technologie du transport		24	1 h	26 h	1 h
	TD - TP	12	3 h	78 h	6 h
Connaissance du véhicule Technologie du véhicule		24	1 h	26 h	1 h
	TD - TP	12	3 h	52 h	6 h
VSP		12	2 h	52 h	4 h
			<b>29 h</b>	<b>736 h</b>	<b>119 h</b>

(a) 16 h en cabine en phase conduite et observation, dont 4 h individuelle au volant d'un véhicule.

Temps effectué en entreprise : 8 semaines à 35 h, soit 280 h.

### LES BESOINS EN VEHICULES

Type de véhicule	1 x 24 élèves
Porteur avec carte grise	1
Porteur sans carte grise	1
Articulé avec carte grise	1
Articulé sans carte grise	1

Les véhicules sans carte grise sont affectés au « plateau ». Ils permettent, selon leur type, de préparer l'Interrogation Écrite Sécurité et Manœuvre des « niveaux C et E(c) ».

## 5. L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS TECHNOLOGIQUES ET PROFESSIONNELS (ETP)

### 5.1. CAP en 2 ans

#### POUR 2 CLASSES DE 24 ELEVES

Selon les enseignements, une classe peut être soit entière, soit scindée en 2 groupes de 12 élèves ou en groupes de 4 élèves.

L'ETP est organisé sur 2 semaines consécutives en alternant le « transport » et la « connaissance du véhicule ».

La répartition proposée des plages d'enseignement permet :

- à une même équipe pédagogique d'intervenir sur l'ensemble du cycle,
- l'utilisation optimisée des espaces et des véhicules,
- un temps de travail commun avec les enseignants des domaines généraux pour les PPCP. Ils devront cependant être prévus sur des espaces indépendants.

#### Première année

Semaines	Groupes	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
Semaine 1	G1	Conduite 8,5 h	Exploitation	Technologie Transport classe entière	Réglementation routière	PPCP EG 1,5 h	PPCP EP 1,5 h
	G2	Conduite 8,5 h					
	G3	Conduite 8,5 h					
	G4	Exploitation	Conduite 8,5 h				
	G5		Conduite 8,5 h				
	G6		Conduite 8,5 h				
Semaine 2	G1	Connaissance VH	Conduite 8,5 h	Technologie véhicule classe entière	Réglementation routière	PPCP EG 1,5 h	PPCP EP 1,5 h
	G2		Conduite 8,5 h				
	G3		Conduite 8,5 h				
	G4	Conduite 8,5 h	Connaissance VH				
	G5	Conduite 8,5 h					
	G6	Conduite 8,5 h					

Pour la seconde classe, les ETP sont répartis sur le mercredi après-midi, le jeudi et le vendredi.

#### Seconde année

semaines	groupes	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		
Semaine 1	G1	PPCP EP PPCP EG	Code de la route Techno Transport classe entière		conduite 8h	Exploitation		
	G2				conduite 8h			
	G3				conduite 8h			
	G4	PPCP EP PPCP EG			Code de la route Techno véhicule classe entière		Exploitation	conduite 8h
	G5							conduite 8h
	G6							conduite 8h
Semaine 2	G1	PPCP EP PPCP EG	Code de la route Techno véhicule classe entière				Connaissance VH	conduite 8h
	G2							conduite 8h
	G3							conduite 8h
	G4	PPCP EP PPCP EG			Code de la route Techno véhicule classe entière		Connaissance VH	conduite 8h
	G5							conduite 8h
	G6							conduite 8h

Des plages de 8 heures permettent des conduites en « longue durée ».

Pour la seconde classe, les ETP sont répartis sur le lundi, le mardi et le mercredi.



**Emploi du temps des enseignants (pour une classe de 24 élèves en 1<sup>ère</sup> et en 2<sup>nde</sup> année).**

Profs	Fonction	Horaire	LUNDI				MARDI				MERCREDI				JEUDI				VENDREDI			
1 20 h	EXP T PPCP T Cond S	Sem 1 23	Cond S 4,5 h	PPCP T 2 h G456	PPCP T 2 h G123	Cond S 4,5 h	TT Term								EXP T 4h	EXP T 4h						
		Sem 2 17	Cond S 4,5 h	PPCP T 2 h G123	PPCP T 2 h G456	Cond S 8,5 h																
2 18 h	CVH T Cond S	Sem 1 9	Cond S 4,5 h			Cond S 4,5 h																
		Sem 2 27	Cond S 8,5 h			Cond S 4,5 h	TV Term						Cond T 4 h	CVH T 4 h	CVH T 4 h							
3 18 h	Regl routière S et T	Sem 1 22 h		Cond S 4 h		Tec Sec Rout G123 T	Cond S 4 h				RR G123 S								Cond T 8 h			
		Sem 2 14		Cond S 4 h		Tec Sec Rout G456 T	Cond S 4 h				RR G456 S											
4 19,25 h	EXP S Cond T	Sem 1 18		EXP S 4h		EXP S 4h				TT Sec				Cond T 8 h								
		Sem 2 20,5	Cond S 4,5 h											Cond T 8 h					Cond T 8 h			
5 19,25 h	CVH S Cond T	Sem 1 20,5	Cond S 4,5 h											Cond T 8 h					Cond T 8 h			
		Sem 2 18		CVH S 4 h	CVH S 4 h				TV Sec											Cond T 8 h		
6 18 h	Conduite S et T	Sem 1 16		Cond S 4 h			Cond S 4 h													Cond T 8 h		
		Sem 2 20					Cond S 4 h							Cond T 8 h						Cond T 8 h		
7 19,5 h	Conduite S et T PPCP Sec	Sem 1 23,5 h		Cond S 4 h	Cond S 4,5 h	Cond S 4 h						PPCP S 3 h G456		Cond T 8 h								
		Sem 2 15,5		Cond S 4 h	Cond S 4,5 h								PPCP S 3 h G456			Cond T 4 h						
132 h																						

**POUR 1 CLASSE DE 24 ELEVES**

Les grilles ci-dessus peuvent s'adapter lorsque l'établissement n'a qu'une classe en 1<sup>ère</sup> année et en 2<sup>nde</sup> année. La dotation normale selon la convention avec la branche professionnelle est de 1 véhicule « porteur » [permis C] et 1 véhicule articule [permis E(c)]. Nombre d'établissements possèdent en propre des véhicules supplémentaires. Si tel est le cas, les plages de conduite par 3 groupes de 4 élèves sont possibles.

Dans le cas contraire, la conduite peut être organisée de façon à faire travailler en alternance, deux groupes avec le véhicule correspondant à leur niveau de formation, et un groupe avec un véhicule de catégorie supérieure, tant en plateau qu'en conduite.

**5.2. CAP en 1 an**

**POUR 1 CLASSE DE 24 ELEVES**

Semaines	Groupes	LUNDI				MARDI				MERCREDI				JEUDI				VENDREDI			
Semaine 1	G1	Conduite 8 h				Exploitation	VSP			Techno Tps classe entière	Techno véhicule classe entière	Réglementation routière	Réglementation routière	Conduite 8 h				Connaissance VH			
	G2	Conduite 8 h												Conduite 8 h							
	G3	Conduite 8 h												Conduite 8 h							
	G4	Exploitation	Conduite 8 h				Conduite 8 h				Réglementation routière	Connaissance VH	VSP	Conduite 8 h							
	G5		Conduite 8 h				Conduite 8 h														
	G6		Conduite 8 h				Conduite 8 h														

Pour les élèves, l'emploi du temps est le même chaque semaine.

Pour être réalisable, cet emploi du temps suppose l'alternance d'utilisation des véhicules de différentes catégories (voir paragraphe ci-dessus). Le nombre de demi-journées de travail (10) ne permet pas de placer sur une semaine le nombre de périodes de conduite, si la conduite est limitée à 2 groupes en simultané (sauf à changer chaque semaine l'emploi du temps des élèves et des professeurs, en plaçant des périodes « glissantes »).

Pour une meilleure optimisation des espaces et des véhicules, il serait opportun de limiter la division à 16 élèves, afin de n'avoir pas plus de deux groupes de conduite en simultané.

Les emplois du temps des professeurs, ayant en charge dans la semaine une division entière pendant une heure, seraient améliorés avec des plages de 9 heures d'enseignement sur la journée : Le lundi, le professeur d'exploitation transport pourrait prendre la classe entière de 8 h à 9 h, puis une demi classe de 9 h à 12 h. La période de conduite de l'autre demi classe s'étalerait, quant à elle, de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h.

**Emploi du temps des enseignants**

PLP	Semaine 1	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
	Semaine 2										
1 EXPLOIT 21 h	19 h	Exploitation	Conduite 4 h	Exploitation	Conduite 4 h	⊢		Conduite 4 h			
	23 h	Exploitation	Conduite 4 h	Exploitation	Conduite 4 h	⊢		Conduite 4 h	Conduite 4 h		
2 CVH 21 h	23 h			Conduite 4 h	Conduite 4 h	≥		CVH	Conduite 4 h	CVH	Conduite 4 h
	19 h			Conduite 4 h		≥		CVH	Conduite 4 h	CVH	Conduite 4 h
3 REGL 19 h	21 h	Conduite 4 h	Conduite 4 h	Conduite 4 h			Réglementation routière			Conduite 4 h	
	17 h	Conduite 4 h	Conduite 4 h				Réglementation routière			Conduite 4 h	
4 Conduite 18 h	20 h				Conduite 4 h			Conduite 4 h	Conduite 4 h	Conduite 4 h	Conduite 4 h
	16 h			Conduite 4 h	Conduite 4 h					Conduite 4 h	Conduite 4 h
5 Conduite 18 h	16 h	Conduite 4 h	Conduite 4 h	Conduite 4 h				Conduite 4 h			
	20 h	Conduite 4 h	Conduite 4 h	Conduite 4 h	Conduite 4 h			Conduite 4 h			
6 Conduite 18 h	16 h	Conduite 4 h							Conduite 4 h	Conduite 4 h	Conduite 4 h
	20 h	Conduite 4 h						Conduite 4 h	Conduite 4 h	Conduite 4 h	Conduite 4 h

L'emploi du temps des 6 professeurs est globalisé sur 2 semaines.

**Lexique des abréviations utilisées dans les tableaux**

S : classe de seconde.

T : classe de terminale.

VSP : vie sociale et professionnelle.

TT : technologie du transport.

TV : technologie du véhicule.

EG : enseignements généraux.

EP : enseignements professionnels.

## 6. LES DÉMARCHES PÉDAGOGIQUES

### 6.1. Typologie des actes de formation

Les séances de formation ont différentes formes et se déroulent dans diverses zones d'enseignement adaptées aux besoins.

#### DIFFERENTES SITUATIONS PEDAGOGIQUES DE REFERENCE

- Les travaux dirigés (TD) d'apprentissage ou d'application ;
- Les travaux pratiques (TP) d'apprentissage, d'application, d'évaluation sommative ou de certification ;
- Les cours de synthèses et de structurations des connaissances.

Les intentions pédagogiques liées à ces situations et leurs principales caractéristiques sont commentées ci-dessous :

- **Une situation d'apprentissage** est destinée à aider l'élève à apprendre quelque chose qu'il ne sait pas ou ne sait pas encore faire.

Dans le cadre d'une **démarche inductive (démarche à privilégier)**, la confrontation avec l'action précède la réflexion qui permet ensuite de théoriser et structurer le nouveau savoir ou savoir-faire.

En sciences et techniques industrielles la confrontation avec l'action appelle, dans la plupart des cas, la préparation et la mise en œuvre de situations « problème » dans lesquelles l'élève doit agir sur un produit réel physiquement présent.

Ces situations prennent la forme de **travaux pratiques d'apprentissage**, qui nécessitent des moyens matériels se trouvant dans les différentes zones fonctionnelles de l'atelier et qui s'effectuent en groupe ou en ½ division.

- **Une situation d'application** amène l'élève à exprimer des savoir-faire et des savoirs précédemment acquis. En sciences et techniques industrielles, la compétence doit s'exercer sur le produit réel.

Deux cas se présentent donc :

**Le TP d'application**, où l'élève agit sur un produit réel physiquement présent. Comme le TP d'apprentissage, l'activité se déroule en atelier ou dans le véhicule. Sur un cycle de formation les TP d'application doivent être minoritaires derrière les TP d'apprentissage.

**Le TD d'application**, où l'élève est en activité sur la base de textes et de réglementation ou d'analyse de fonctionnements de systèmes réels. Le TD d'application se déroule en salle de cours, en ½ classe.

La situation d'application permet à l'élève de se confronter à la résolution d'un problème, auquel il a été préparé à l'occasion de situations d'apprentissage. Elle constitue un entraînement lui permettant de consolider sa ou ses compétences dans le domaine visé, et de situer sa performance au regard des acquis exigés.

A l'issue d'une situation d'application, et à l'aide d'une fiche d'évaluation impérativement formative, l'élève évalue, avec l'aide de son professeur, son niveau de maîtrise dans la situation considérée.

- **Les cours (apports théoriques) lors des synthèses ou structurations de connaissances**, ne nécessitent pas la présence de produits réels, si ce n'est pour des démonstrations du professeur. Ils se déroulent en classe ou en groupe, lors des travaux dirigés.

**La structuration** permet au TP d'être en liaison avec « l'avant », « l'après » et « l'extérieur ». Ce sont des temps de mise en relation qui précèdent et suivent les TP ou les cycles de TP.

Liaison avec l'avant : les représentations existantes, les pré-acquis, les savoirs et savoir-faire à mobiliser, d'autres TP déjà réalisés.

Liaison avec l'après : ouverture sur les apprentissages suivants, les prolongements du TP, les applications.

Liaison avec l'extérieur : les autres enseignements, le milieu économique, la vie courante, les questionnements des élèves, etc.

**Les synthèses** sont les opérations par lesquelles le professeur conduit les élèves à rassembler des éléments de connaissance en un ensemble cohérent.

Les synthèses sont situées à l'issue d'un cycle de TP ou à la fin d'un thème d'étude. Un document adapté doit être remis aux élèves.

**Structurations et synthèses mettent la connaissance en perspective et lui donnent du sens.**

### PLACE DE L'ÉVALUATION.

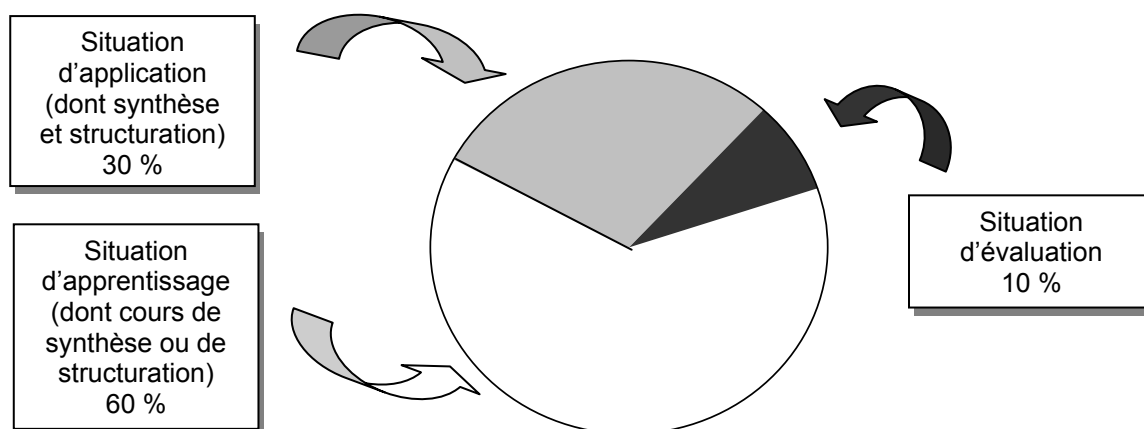
Tout acte de formation doit intégrer une évaluation dont la forme est à adapter en fonction de l'intention pédagogique.

La notation s'établit en référence à des compétences visées et à des critères d'évaluation clairement affichés et compréhensibles par les élèves.

La note affectée à la **situation d'apprentissage** exprime le niveau d'appropriation par l'élève des savoir-faire et des savoirs qui leur sont associés.

Une situation d'apprentissage, correctement placée dans la progression (au regard des pré-requis maîtrisés) engendre la réussite de la plupart des élèves.

**Les évaluations à caractère sommatif** ont généralement la forme de travaux pratiques, ou de travaux dirigés d'application, réalisés à cette fin.

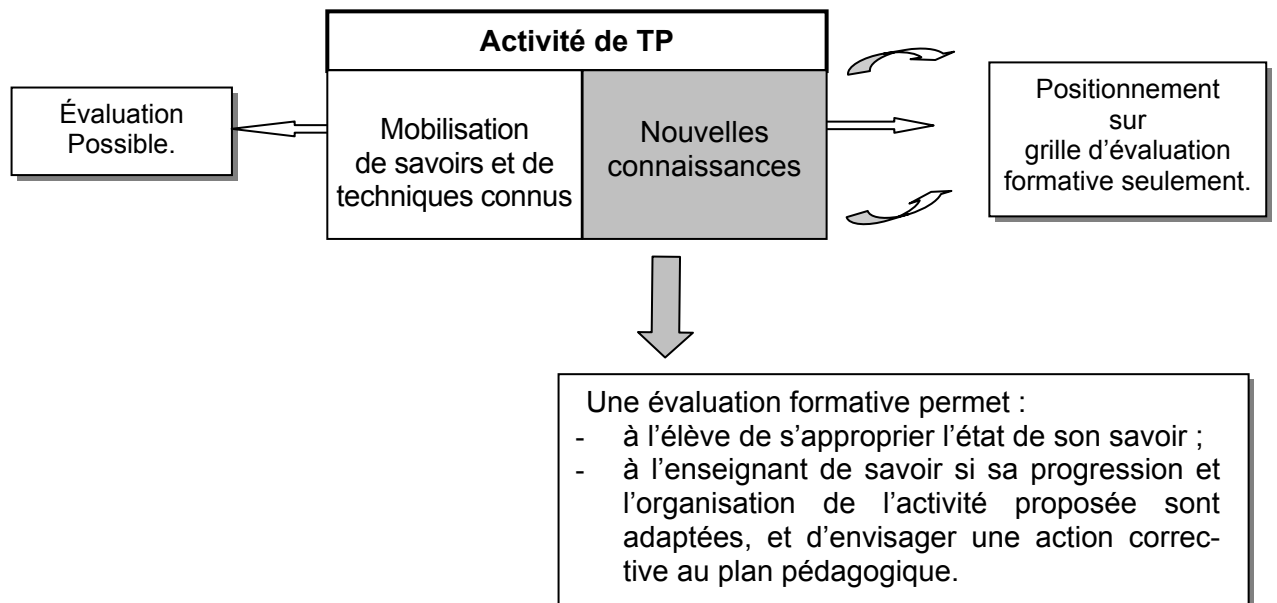


La typologie présentée ci-dessus est peu nuancée. Dans la pratique un acte de formation comprend presque toujours une part d'apprentissage, une part d'application et une stratégie d'évaluation adaptée. La réflexion pédagogique, qui vise l'élaboration d'un acte de formation, doit s'inscrire d'emblée dans une dominante choisie et affichée par le professeur.

Il faudra veiller à travailler sur des supports de formation adaptés, c'est à dire des véhicules, des systèmes ou composants réels de technologie actuelle ou des supports didactisés ou des outils de simulation favorisant l'observation et l'expérimentation.

## 6.2. Évaluation d'un TP formatif

Les activités produites par les élèves, dans la phase apprentissage, ne donnent pas lieu à une note. Par contre, dans toute action formative, il y a des pré-requis évaluables. La valorisation de la réussite, pour cette partie de l'activité proposée, peut être très motivante pour l'apprenant.



### 6.3. Caractéristiques du Projet Pluridisciplinaire à Caractère Professionnel (PPCP)

Au cours des 2 années de formation, un ou plusieurs PPCP seront réalisés par les élèves. Le PPCP permet à des professeurs de champs disciplinaires différents de constituer un espace commun d'enseignement, dans lequel les élèves développent des compétences propres à réaliser des activités professionnelles relevant du diplôme préparé.

Pour l'ETP, le PPCP impliquera fortement la conduite, l'exploitation et la prévention des risques professionnels.

Des membres de l'équipe pédagogique listent les savoir-faire, les savoirs et les connaissances à développer conjointement à partir d'un thème proposé.

Une autre démarche consiste à concevoir un projet autour des savoir-faire, des savoirs et des connaissances trop abstraits dans le cadre de situations d'apprentissage strictement disciplinaires.

Quelques données pour un bon résultat :

- l'adhésion des élèves,
- une équipe limitée d'enseignants,
- une plage repérée dans l'emploi du temps des élèves et des enseignants concernés. Elle doit permettre une intervention des professeurs selon les exigences ponctuelles du projet,
- la possibilité d'un aménagement de l'emploi du temps,
- un tableau de bord, au vu et au su de tous (les élèves, l'équipe éducative, voire la famille) comprenant : les objectifs intermédiaires et terminaux, la planification des principales étapes, le contenu des séquences, les résultats attendus, les critères d'évaluation, etc.
- l'élaboration du projet à l'année n – 1,
- l'évaluation de l'acquis des élèves,
- un projet conduit à son terme et évalué par l'ensemble des acteurs (élèves, équipe éducative).

		MERCREDI	
Techno Tps classe entière	n routière classe entière	Réglementation routière	PPCP DG 1,5 h
		PPCP DP 1,5 h	PPCP DP 1,5 h

Extrait de la page 16

Ressources : les BO n° 25 du 29 juin 2000 et n° 33 du 13 septembre 200, un rapport de l'IGEN (juin 2001), une brochure dans la collection « Repères » du CNDP.

⇒ **Exemple de PPCP en annexe 3.**

## 7. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

### 7.1. Stratégie de formation et d'exploitation du référentiel

Les enseignements de conduite, de réglementation routière, d'exploitation du transport et de connaissance du véhicule, ont pour objectifs :

- de développer les connaissances réglementaires, techniques, pratiques liées au métier de conducteur routier,
- de développer l'aptitude du candidat à communiquer, s'exprimer en présence d'un responsable hiérarchique, d'un client, d'un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

### 7.2. La conduite des véhicules

Il s'agit de donner aux candidats les outils méthodologiques et cognitifs permettant :

- De développer les compléments de connaissances et les méthodes nécessaires pour respecter la réglementation routière ;
- De conduire un véhicule de catégorie B, C et E(c) en sécurité ;
- D'acquérir les savoirs et savoir-faire indispensables à la réalisation d'une activité de transport en conformité avec la réglementation en vigueur ;
- De prendre les initiatives adaptées en cas de litige et d'incidents lors d'un transport. Les limites de compétences seront celles d'un conducteur expérimenté.

Dans cet enseignement, en relation avec celui de la « Réglementation routière », il faut prendre en compte, les règles de circulation routière, la sécurité routière et les règles de conduite sur les 3 types de véhicules [B, C et E(c)].

#### **Méthodologie :**

On s'appuiera **en permanence sur des situations réelles tirées de l'environnement professionnel** de l'établissement ou des entreprises.

Dans cet enseignement, des animations et démonstrations permettront de visualiser les actions attendues des élèves.

#### **Ces acquis doivent permettre d'exécuter en autonomie les actions suivantes :**

- D'effectuer les contrôles des documents indispensables à l'opération de transport (conducteur, véhicules, marchandises...)
- D'appliquer les règles de circulation et de conduite appliquées aux poids lourds ;
- De respecter la réglementation routière ;
- De prendre des initiatives en cas d'incidents de transport et de rédiger les documents nécessaires ;
- De se tenir informé.

Les équipes pédagogiques devront faire évoluer leurs cours pour dispenser leur enseignement en respectant en permanence les réglementations actuelles et prendre en compte la phase d'observation en cabine.

Lors de la conduite, les phases d'observation en cabine doivent être mises à profit pour donner du sens à cet enseignement ; il peut être demandé aux élèves, de travailler la réglementation routière et l'utilisation rationnelle du véhicule, de relever les aléas et les incidents constatés et de participer à l'évaluation de l'élève qui conduit.

Cet enseignement sera dispensé par un professeur de Conduite Routière. Il faudra veiller à assurer la continuité pédagogique de la formation assurée, en centre de formation, en milieu professionnel et lors des Projets Pluridisciplinaires à Caractères Professionnels en liaison avec les autres disciplines.

Le professeur devra assurer l'enseignement de la conduite, pour partie, dans l'enceinte des entreprises de transport partenaires de l'établissement de formation, pour réaliser :

- des accès au site client,
- des manœuvres en entreprises,
- des mises à quai, etc.

**EXEMPLE DE STRATEGIE A DEVELOPPER :**

La proposition ci-dessous intègre en 1<sup>ère</sup> année la conduite des véhicules « B et C ». En fonction du nombre de véhicules disponibles dans chaque centre, des organisations différentes peuvent être envisagées.

Proposition de déroulement des cycles de conduite en 1 <sup>ère</sup> année en véhicule B et C			
OBJECTIFS VISES			
<b>Cycle 1</b> Sous-objectifs	<b>Procéder aux vérifications avant le départ</b>	<b>Maîtriser un véhicule à allure lente</b>	<b>Prendre en compte les autres usagers</b>
	Connaître les principaux organes du véhicule, les principales commandes et le tableau de bord.	Tenir et tourner le volant.	Regarder autour de soi.
	S'assurer de la présence des documents de bord et du lot de bord.	Démarrer, s'arrêter.	Avertir les autres usagers
	S'installer au poste de conduite.	Utiliser la boîte de vitesse.	Agir sans mettre en danger les autres ou soi-même.
<b>Cycle 2</b> Sous-objectifs	<b>Appliquer le code de la route</b>	<b>Rechercher les indices utiles</b>	<b>Franchir les intersections</b>
	Reconnaître la signalisation	Rechercher les indices utiles	Franchir les différents types d'intersections et y changer de direction
	Tenir compte de la signalisation verticale et horizontale		
	Connaître et respecter les règles de la circulation		
<b>Cycle 3</b> Sous-objectifs	<b>Évaluer les distances, vitesses et distances d'arrêt</b>	<b>Croiser, dépasser, être dépassé</b>	<b>Tenir compte du gabarit du véhicule</b>
	Évaluer les distances et les vitesses	Croiser, dépasser, être dépassé	Tenir compte du gabarit du véhicule
	Évaluer les distances d'arrêt		
<b>Cycle 4</b> Sous-objectifs	<b>S'insérer dans une circulation rapide</b>	<b>Conduire en agglomération dans une circulation dense</b>	<b>S'adapter aux situations, avoir un comportement adéquat</b>
	S'insérer dans une circulation rapide	Conduire en agglomération dans une circulation dense	S'adapter, se comporter
		Conduire dans une file de véhicules	

Certains TP spécifiques « porteur » peuvent être intégrés dans ce déroulement (ex : utilisation des ralentisseurs).



<b>Proposition de déroulement des cycles de conduite en 2<sup>nd</sup>e année en véhicule E(c)</b>			
<b>OBJECTIFS VISES</b>			
<b>Cycle 1 Sous-objectifs</b>	<b>Procéder aux vérifications avant le départ</b>	<b>Utiliser la boîte à vitesses à étages</b>	<b>Maîtriser la trajectoire par rapport au gabarit</b>
	Connaître les principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.	Utiliser la boîte à vitesses à étages.	Diriger le véhicule articulé en marche avant, en ligne droite et en courbe.
	Effectuer les contrôles visuels avant départ.		Négocier un virage.
	S'installer au poste de conduite.		
<b>Cycle 2 Sous-objectifs</b>	<b>Respecter les règles de circulation</b>	<b>Prendre et quitter un stationnement</b>	<b>Franchir les carrefours à sens giratoire</b>
	Respecter les règles de circulation.	S'arrêter et stationner.	Franchir les différents types d'intersections et y changer de direction
	Croisement difficile et impossible.		
	Adopter un comportement adéquat à l'égard des diverses catégories d'usagers		
<b>Cycle 3 Sous-objectifs</b>	<b>S'insérer et sortir d'une circulation rapide</b>	<b>Conduire en montée et en descente</b>	<b>Utiliser rationnellement la boîte de vitesse</b>
	S'intégrer dans une circulation rapide	Conduire sur route de montagne	Utiliser rationnellement la boîte de vitesses
	Sortir d'une circulation rapide		
<b>Cycle 4 Sous-objectifs</b>	<b>Rechercher une adresse</b>	<b>Manœuvre professionnelle</b>	<b>Conduite longue durée</b>
	Se rendre à une adresse d'un client	Manœuvrer (stationnement) en entreprise	Réaliser des conduites longue durée
	Suivre un itinéraire	Réaliser une mise à quai en entreprise	Réaliser une conduite en période nocturne

En parallèle, en alternance ou en bloquant certaine période (fonction de l'organisation pédagogique)

Proposition de déroulement d'un cycle en plateau en 1 <sup>ère</sup> ou en 2 <sup>ème</sup> année en véhicule C		
OBJECTIFS VISES		
	Vérification avant le départ	Manœuvres
Sous-objectifs	Vérifications avant le départ	Marche Arrière en ligne droite
		Changement de files
		Marche arrière parcours examen

Proposition de déroulement d'un cycle en plateau en 2 <sup>ème</sup> année en véhicule E(c)			
OBJECTIFS VISES			
	Vérification avant le départ	Attelage, dételage	Manoeuvres
Sous-objectifs	Thèmes E(c)	Attelage, dételage	Marche Arrière en ligne droite
			Marche Arrière avec prise d'un angle (à main)
			Marche arrière avec prise d'angle (à contre main)
			Marche Arrière parcours examen

Pour chaque objectif, une structuration de la formation est à prévoir. Des TP formatifs et sommatifs sont à développer suivant les préconisations.

⇒ Exemple de TP en annexe 1 « Utiliser rationnellement la boîte de vitesses ».

## 7.3. Exploitation du transport

Il s'agit de donner aux candidats les outils méthodologiques et cognitifs permettant :

- de développer les compléments de connaissances et les méthodes nécessaires pour organiser et réaliser un transport dans le respect des législations en vigueur ;
- d'acquérir les savoirs et savoir-faire indispensables à la gestion de ses activités en respectant les lois et réglementations en vigueur ;
- d'acquérir les connaissances des fiches sécurité de l'épreuve plateau (en fonction de l'organisation pédagogique) ;
- de manutentionner des marchandises lors d'un chargement ou d'une livraison en suivant les règles de sécurité, d'ergonomie, dans le respect de la législation en vigueur ;
- d'acquérir les connaissances réglementaires permettant d'organiser les livraisons et d'établir les itinéraires en fonction de la réglementation et des contraintes rencontrées ;
- de développer les aptitudes à communiquer avec les clients et rendre compte à la hiérarchie ;
- de prendre les initiatives nécessaires à la gestion d'un litige, etc.

Dans cet enseignement, il faut prendre en compte :  
l'organisation du transport, (aspects réglementaires et organisationnels,...),  
la marchandise (catégorie, compatibilité, réglementation,...),  
la manutention (ergonomie, gestes et postures, réglementation, ...).

### **Méthodologie :**

On s'appuiera **en permanence sur des situations réelles tirées de l'environnement professionnel** de l'établissement ou des entreprises.

**Ces acquis doivent permettre d'exécuter en autonomie les actions suivantes :**

- établir et/ou contrôler la constitution d'une pochette de bord en fonction du transport à réaliser ;
- établir un itinéraire, le modifier, l'adapter si besoin ;
- organiser ses activités en tenant compte de la réglementation sociale,
- établir un plan de chargement ;
- renseigner les documents d'accompagnement de la marchandise ;
- respecter la procédure à suivre en cas de litige ;
- préparer et organiser ses livraisons, etc.

Les équipes pédagogiques devront développer un enseignement inductif et faire évoluer leurs cours pour prendre en permanence en compte les évolutions réglementaires.

Cet enseignement doit aussi s'appuyer sur des animations et des démonstrations.  
Un enseignement sous forme de TD – TP est à privilégier, complété par des séances de synthèses permettant la structuration des connaissances devant être mémorisées.

Cet enseignement sera dispensé par un enseignant de Conduite Routière. Il faudra veiller à assurer une continuité pédagogique à la formation assurée, en centre de formation, en milieu professionnel et lors des Projets Pluridisciplinaires à Caractères Professionnels.

### **EXEMPLE DE STRATEGIE A DEVELOPPER**

La progression se fait sur les deux années, en tenant compte :

- des fiches sécurités de l'épreuve « plateau » du permis de conduire C et E(c). Elles sont introduites dans l'enseignement de la matière « exploitation », afin de donner un sens pédagogique à l'enseignement de celle-ci ;
- des 6 semaines de PFE en entreprise ;
- des 6 semaines de conduite intensive.

**Première année**

Elle est composée de 3 dossiers.

Dossier 1

Il apporte rapidement une connaissance générale de la réglementation et du monde du transport, à travers des situations comprenant les « fiches sécurités » qui doivent être assimilées en 1<sup>ère</sup> année.

Dossiers 2 et 3 (1 dossier transport « compte propre » et 1 dossier « compte d'autrui »).

L'enseignant y puise à sa guise, selon les besoins, dans le cadre d'un enseignement individualisé qui renforce les connaissances transport du dossier n°1 et développe les connaissances des « fiches sécurités ».

**Seconde année**

Les enseignements développent des connaissances générales et spécialisées propres au « transport », ainsi que celles qui lui sont liées. Ils poursuivent l'étude des « fiches sécurités » et entretiennent les connaissances acquises en 1<sup>ère</sup> année.

**Exemple : pour le dossier 1 (1<sup>ère</sup> année)**

Il permet à l'élève de différencier les secteurs d'activités, d'avoir une vision globale de l'organisation du transport, et d'acquérir la connaissance de 3 « fiches sécurité », à travers 4 situations.

SITUATIONS - OBJECTIF		SAVOIR-FAIRE	SAVOIRS ASSOCIES	FICHE ORALE	SITUATION PROFESSIONNELLE FRONTIÈRE D'ÉTUDE
<b>1</b>	Schématiser un contrat de vente. Schématiser une situation professionnelle pour compte propre. Préparer l'utilisation d'un véhicule pour un déplacement donné.	C1.1.1 Collecter les informations et les documents. C1.1.2 S'appropriier les informations. C3.3.1 Préparer le véhicule.	S1.1.1.2 Les différents secteurs d'activités. S 3.1.2 Les contrôles avant départ. S1.1.5.1 Notions de géographie française.		Identification des transports pour « compte propre » et pour « compte d'autrui ». Les procédures de contrôle avant départ. Localisation.
<b>2</b>	Lister les documents composant une pochette de bord « compte d'autrui E(B) ». Prendre conscience des risques de la conduite pour les conducteurs débutants.	C1.1.2 S'appropriier les informations. C2.2.1 Vérifier la compatibilité véhicule/marchandise.	S1.1.1.2 Les différents secteurs d'activités. S1.1.2.1 Le transport intérieur. S3.1.1 Les caractéristiques.	Les conducteurs débutants.	Identification des transports pour compte propre et pour compte d'autrui. Les conditions d'accès à la profession de transporteur. Les contrôles et visites obligatoires. La Fiche Sécurité sur les conducteurs débutants.
<b>3</b>	Identifier un véhicule et utiliser ses caractéristiques. Préparer un transport pour compte propre.	C1.1.1 Collecter les informations et les documents. C1.1.2 S'appropriier les informations.	S 1.2.2 L'organisation d'un chargement. S3.1.1 Les caractéristiques.	Préparation d'un transport.	Différents types de véhicules poids lourds. Plan de chargement Poids (PTAC, PTRA...), dimensions... CU d'un porteur. La Fiche Sécurité sur la préparation d'un transport.
<b>4</b>	Organiser un transport public avec un véhicule de catégorie C. Connaître et appliquer la réglementation sociale européenne. Différencier et choisir un contrat d'assurance.	C1.1.1 Collecter les informations et les documents. C2.1.1 S'assurer de la conformité et de la validité des documents. C2.5 Gérer ses activités.	S 1.1.3.1 Le contrat de transport national de marchandise. S1.1.2.1 Le transport intérieur. S1.1.4.1 La réglementation sociale européenne.	Les assurances.	Donner le nom et identifier parmi plusieurs documents le contrat de transport. Donner le nom et identifier parmi plusieurs documents les titres d'exploitation. Connaissance des temps de repos journalier et du repos hebdomadaire. La Fiche Sécurité sur les assurances.

⇒ La situation professionnelle 4, tirée du dossier 1, est développée en Annexe 1.

## 7.4. Connaissance du Véhicule

A partir des capacités méthodologiques, des savoirs et savoir - faire acquis lors de la formation au service de l'utilisation du véhicule, il s'agit :

- de développer les connaissances nécessaires à la compréhension du fonctionnement du véhicule ;
- d'acquérir les connaissances des fiches mécaniques de l'épreuve plateau (en fonction de l'organisation pédagogique) ;
- d'acquérir les savoirs et savoir-faire indispensables à la réalisation d'une opération de remise en conformité simple en liaison avec les compétences attendues **d'un conducteur routier ; il ne s'agit en aucun cas de former des agents de maintenance ;**
- de développer des aptitudes à communiquer et rendre – compte à un agent de maintenance, dans le cadre de ses activités de transport.

Cet enseignement doit aussi permettre de connaître les règles et prescriptions d'utilisation et d'entretien à respecter par un conducteur routier.

### Méthodologie :

On utilisera des supports de formation adaptés : des véhicules, des systèmes ou composants réels de technologie actuelle ou des supports didactiques favorisant l'observation et la réflexion au niveau :

- de l'organisation structurelle ;
- du fonctionnement des différents systèmes mis en œuvre lors de l'utilisation des véhicules ;
- des moyens de contrôle présents dans le véhicule ;
- des symptômes et causes d'un dysfonctionnement.

Les équipes pédagogiques devront développer un enseignement inductif et faire évoluer leurs cours pour s'appuyer sur les solutions technologiques actuelles.

Cet enseignement doit aussi s'appuyer sur des animations permettant de visualiser les phénomènes scientifiques mis en œuvre sur les différents systèmes étudiés.  
Un enseignement sous forme de TD – TP est à privilégier, complété de séances de synthèses permettant la structuration des connaissances à mémoriser.

Cet enseignement sera dispensé par un enseignant de Conduite Routière. Il faudra veiller à assurer une continuité pédagogique à la formation assurée, en centre de formation, en milieu professionnel et lors des Projets Pluridisciplinaires à Caractères Professionnels.

### Ces acquis doivent permettre d'exécuter en autonomie :

- une conduite optimisée et en sécurité ;
- une description des anomalies et pannes constatées ;
- une communication professionnelle avec un technicien de maintenance et avec l'Inspecteur des Permis de conduire et de sécurité routière ;
- les opérations de remise en conformité simples dévolues au conducteur expérimenté.

Lors de la conduite, les phases d'observation en cabine peuvent être exploitées par les enseignants pour faire un lien entre la conduite et le fonctionnement du véhicule.

**Exemple de stratégie à développer pour l'enseignement de la Connaissance du Véhicule :**

THÈMES		TD - TP Correspondants	Savoirs associés
1 1 bis	Le châssis - Le basculement de cabine. La chaîne cinématique.	<b>CYCLE 1</b> TP1 - Identification des différents organes. TP2 – Embrayage. TP3 - Transmission.	S 3.1.1 ; S 3.1.2 ; S 3.2.4 ;
2	L'embrayage.		S 3.2.4 ;
3	La boîte de vitesses.		
4	La transmission, le pont, le différentiel, les arbres de roues.		
5	Le moteur diesel	<b>CYCLE 2</b> TP4 - Conception générale du moteur. TP5 - Fonctionnement du moteur. TP6 - Lubrification.	S 3.2.1 ;
6	La Lubrification		S 3.2.3 ;
7	Le refroidissement.		<b>CYCLE 3</b> TP7 - Circuit de refroidissement. TP8 - Circuit de gazole. TP9 - Circuit d'air, turbo.
8	L'alimentation en air, le turbocompresseur.	S 3.2.2 ;	
9 9 bis	Le circuit d'alimentation en gazole. Les filtres – Le gazole en hiver.	S 3.2.2 ;	
10 11 12 13	Les pneumatiques 1 : le remplacement d'une roue Les pneumatiques 2 : le creusage, le rechapage, le montage. La direction. La suspension, les sellettes d'attelage.	<b>CYCLE 4</b> TP10 - Remplacement d'une roue d'un véhicule utilitaire. TP11- Remplacement d'une roue PL. TP12 - Liaison au sol.	S 3.2.5 ;
14	Le circuit électrique.	<b>CYCLE 5</b> TP 13 Circuit de charge. TP 14 Batteries. TP 15 Éclairage et signalisation TP 15 b Cordon électrique.	S 3.2.7 ;
15	Les dispositifs ralentisseurs.	<b>CYCLE 6</b> TP16 - Freinage pneumatique + essieu tambours et roue à disque. TP17 - Tableau de bord et accessoires. TP18 – Hayon.	S 3.1.1 ; S 3.2.6 ;
16	Le circuit de freinage, les différents dispositifs.		
17 17 bis	Le freinage code européen, les contrôles sur le circuit de freinage. Les systèmes de freinage anti-bloquants.		
18	Les éléments de confort et électroniques embarqués.		S 3.2.8 ;
19	Les dispositifs hydrauliques embarqués.		S 3.3.1 ;

**Observations**

Les entretiens préconisés de type A, B et C seront réalisés chez les concessionnaires. Les lavages, les entretiens (lampes, balais d'essuie-glaces, cordons de raccordement électrique, joints de main d'air, etc.) seront assurés dans le cadre de la formation.

⇒ Exemple de TP en annexe 1 : « Le circuit de charge ».

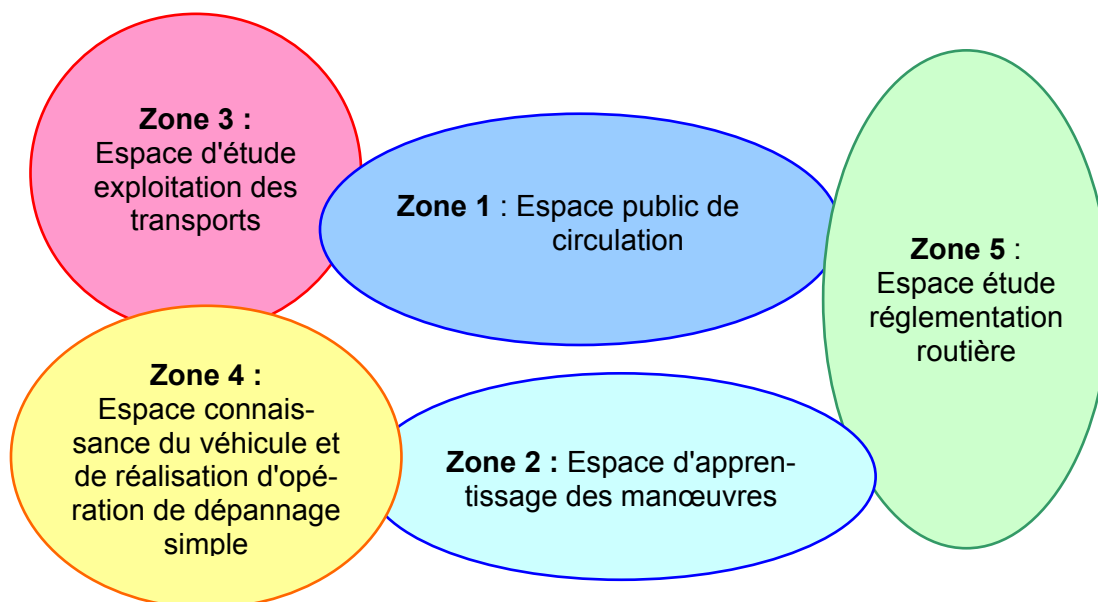
## 8. L'ÉVOLUTION DES LOCAUX ET LES ZONES FONCTIONNELLES D'ENSEIGNEMENT

### 8.1. Définition d'ordre pédagogique

Conditions d'enseignement des compétences :

L'enseignement d'une compétence ne doit pas se faire séparément, mais à partir de tâches professionnelles dans le cadre d'une démarche de conduite et de services.

D'autre part, l'acquisition d'une compétence ne peut être validée que lorsqu'elle regroupe les savoirs qui lui sont associés.



### 8.2. Description des zones

Pour une classe de 24 élèves

Zone 1 : Espace public de circulation			
Structure de la zone	Énergie – Sécurité	Équipements	Zones spécifiques intégrées et communes
<p>Zone CAP CRM tenant compte d'une progressivité des niveaux de permis [B, C et E(c)].</p> <p><b>Caractéristiques :</b> Espace routier courant (voies de circulation ville, route, voies rapides, autoroutes). Entreprises partenaires.</p>	<p>Respecter les règles de circulation des véhicules et les dérogations nécessaires accordées.</p>	<p><b>En 1<sup>ère</sup> année :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 véhicules légers de type utilitaire (9 places) équipés de double commande (<math>\leq 6</math> ans).</li> <li>- 1 véhicule porteur équipé de double commande (<math>\leq 10</math> ans).</li> <li>- 1 véhicule porteur avec ou sans carte grise permettant les manœuvres sur piste (voir annexe 5).</li> </ul> <p><b>En terminale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 véhicule articulé équipé de double commande (<math>\leq 10</math> ans).</li> <li>- 1 véhicule articulé avec ou sans carte grise permettant les manœuvres sur piste (voir annexe 5).</li> </ul>	<p><b>Aire de lavage externalisée.</b> En entreprise partenaire ou en sous-traitance.</p>

NB : il est préconisé une carte carburant par véhicule et un GPS mobile par centre.

<b>Zone 2 : Espace d'apprentissage des manœuvres</b>			
<b>Structure de la zone</b>	<b>Énergie – Sécurité</b>	<b>Équipements</b>	<b>Zones spécifiques intégrées et communes</b>
<p>Piste double de manœuvres des véhicules « Poids Lourds » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 m de long,</li> <li>- 2 bandes de 7 m. de large séparées par une zone de circulation de 2,00m.</li> </ul> <p>Quai réel permettant l'initiation aux mises à quai entre véhicules.</p> <p><b>Caractéristiques :</b></p> <p>Marquage au sol correspondant aux prescriptions du Ministère des Transports.</p> <p>Marquage des zones de circulation piéton.</p>	<p>Respecter les règles de circulation et de manœuvre des véhicules.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 piste double de 100 m plus dégagement des véhicules.</li> <li>- 1 quai de hauteur 1,20 m, avec des systèmes d'appui des véhicules.</li> </ul>	<p><b>Contigu à la zone dévolution :</b></p> <p>Local vitré. Il permet aux élèves, n'effectuant pas de manœuvre, d'effectuer des tests de réglementation routière (local chauffé équipé de prises, d'un vidéo projecteur et d'un micro).</p> <p><b>Extérieur aux locaux :</b></p> <p>Aire de lavage (50 m<sup>2</sup>) avec bac de décantation et de récupération des boues.</p> <p><b>Intérieur :</b></p> <p>Zone sécurisée de stockage des véhicules (voir zone de stockage des véhicules non utilisés).</p>

<b>Zone 3 : Espace d'étude réglementation des transports</b>			
<b>Structure de la zone</b>	<b>Énergie – Sécurité</b>	<b>Équipements</b>	<b>Zones spécifiques intégrées et communes</b>
<p>Salle donnant sur un espace de 160 m<sup>2</sup> avec des matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de manutention,</li> <li>- de chargement,</li> <li>- d'élinguage...</li> </ul> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un quai de chargement,</li> <li>- un véhicule dédié au chargement (articulé ou porteur),</li> <li>- les matériels de manutention (transpalettes, élingues...),</li> <li>- ...</li> </ul>	<p>Hauteur utile : 4,50 m.</p> <p>Sol antidérapant et anti-absorbant.</p> <p>Éclairage adapté.</p> <p>Prises électriques alimentées en 220 et 380 Volts.</p> <p>Air comprimé.</p> <p>Point d'eau.</p>	<p>La zone tient compte d'une démarche de TD liée à la réglementation du transport.</p> <p>La salle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 postes informatisés en réseau,</li> <li>- 12 grandes tables pour un travail sur dossiers,</li> <li>- 1 vidéo projecteur,</li> <li>- 1 imprimante laser noire et blanc,</li> <li>- ...</li> </ul>	<p>Zone de stockage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des palettes, des colis, des marchandises (20 m<sup>2</sup>),</li> <li>- des transpalettes électriques.</li> </ul>

<b>Zone 4 : Espace connaissance des véhicules</b>			
<b>Structure de la zone</b>	<b>Énergie – Sécurité</b>	<b>Équipements</b>	<b>Zones spécifiques intégrées et communes</b>
<p>Salle donnant sur un espace de 200 m<sup>2</sup>, avec des véhicules et systèmes didactiques.</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un véhicule didactisé de type porteur ou articulé,</li> <li>- les matériels didactiques (supports vidéos, maquettes didactiques)</li> <li>- véhicules d'application,</li> <li>- ...</li> </ul>	<p>Hauteur utile : 4,50 m.</p> <p>Sol antidérapant et anti-absorbant.</p> <p>Éclairage adapté.</p> <p>Prises électriques alimentées en 24, 220 et 380 Volts</p> <p>Air comprimé.</p> <p>Point d'eau.</p>	<p>La zone tient compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ d'une démarche de TD ou de TP liée à la connaissance des véhicules permettant de mettre en évidence les notions de pré diagnostic.</li> <li>▪ d'une démarche de dépannages simples (prise de remorque, remplacement de feux...).</li> </ul> <p>La salle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 postes informatisés en réseau,</li> <li>- 12 grandes tables pour un travail sur dossiers,</li> <li>- 1 vidéo projecteur,</li> <li>- 1 imprimante laser noire et blanc,</li> <li>- ...</li> </ul>	<p>Zone de stockage des organes et supports didactiques (20 m<sup>2</sup>).</p>

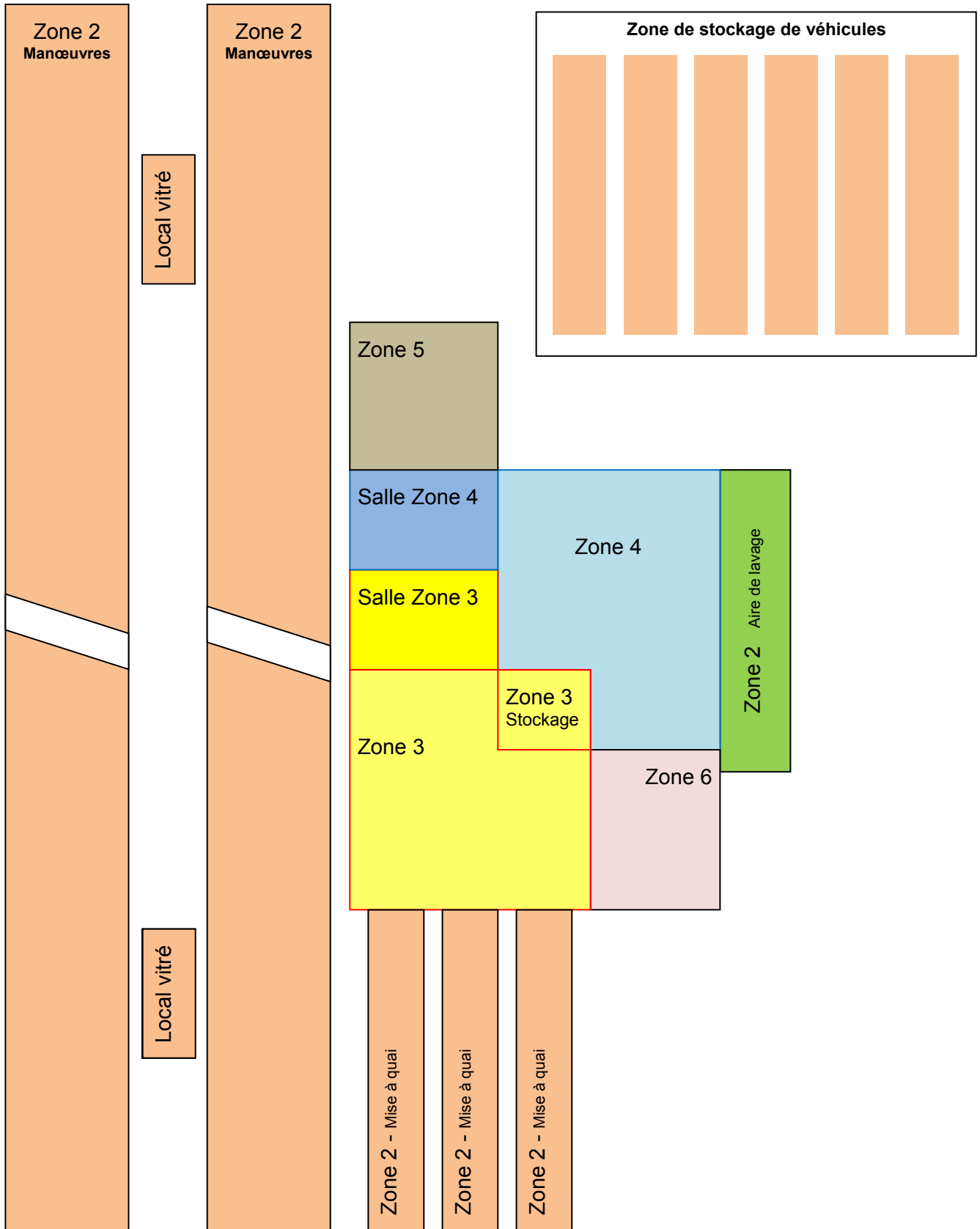


<b>Zone 5 : Espace d'étude réglementation routière</b>			
<b>Structure de la zone</b>	<b>Énergie – Sécurité</b>	<b>Équipements</b>	<b>Zones spécifiques intégrées et communes</b>
Espace de 60 m <sup>2</sup> minimum accueillant les équipements et matériels d'enseignement de la réglementation routière. Il comprend : - un ensemble vidéo, - les matériels de tests audiovisuels. - ...	Salle de cours équipée des matériels exigés par le ministère des transports. Prises électriques alimentées en 220 Volts. Prises informatiques. Point d'eau.	La zone tient compte d'une démarche de TD liée à la réglementation routière. La salle comprend : - 6 postes informatisés en réseau, - 24 places, - 1 vidéo projecteur, - 1 imprimante laser noire et blanc, - ...	Ce peut être une salle de cours servant à d'autres enseignements professionnels de la conduite routière.

<b>Zone 6 : Salle de structuration des connaissances</b>			
<b>Structure de la zone</b>	<b>Énergie – Sécurité</b>	<b>Équipements</b>	<b>Zones spécifiques intégrées et communes</b>
Salle de 60 m <sup>2</sup> .	Prises électriques alimentées en 220 Volts. Prises informatiques. Point d'eau.	Accueil de 24 élèves. Isolation phonique par rapport aux zones d'activités. La salle est équipée : - 1 poste informatique en réseau, - 1 vidéo projecteur.	A proximité de la zone 3.

<b>Zone de stockage externe des véhicules non utilisés</b>			
<b>Structure de la zone</b>	<b>Énergie – Sécurité</b>	<b>Équipements</b>	<b>Zones spécifiques intégrées et communes</b>
Local de stockage avec une capacité d'accueil de 6 à 8 véhicules (voir descriptif zone 1).	Sol brut de béton. Éclairage adapté Alimentation électrique en 220 et 380 Volts pour accueil d'un chargeur démarreur. Air comprimé. Point d'eau.	Espace fermé hors d'eau et protégé du vandalisme.	A proximité de la zone 2.

⇒ une synthèse des conditions d'utilisation d'un véhicule routier dans l'enceinte d'un EPLE est développée en Annexe 5.



- Zone 2 : Apprentissage des manœuvres
- Zone 3 : Étude exploitation des transports
- Zone 4 : Connaissance du véhicule et dépannage simple
- Zone 5 : Étude réglementation routière
- Zone 6 : Salle structuration des connaissances classe entière

## 9. LA CERTIFICATION

### 9.1. Définition des épreuves terminales du domaine professionnel

CAP			Candidats issus de :		Candidats issus de la voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilités, formation professionnelle continue dans un établissement privé, enseignement à distance, candidats individuels.	
CONDUCTEUR ROUTIER « MARCHANDISES »			- la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, - l'apprentissage dans un CFA ou section d'apprentissage habilités, - la formation professionnelle continue dans un établissement public.			
Nature des épreuves	Unité	Coeff.	Forme	Durée	Forme	Durée
<b>Unités Professionnelles</b>						
EP1 : Analyse d'une situation professionnelle de transport.	U P1	4	CCF		Ponctuelle écrite	2h
EP2 : Conduite d'un véhicule	U P2	8	Ponctuelle Pratique et orale	1 h 40 maxi	Ponctuelle pratique et orale	1 h 40 maxi
EP3 : Évaluation des activités en entreprises : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation d'opérations de préparation, de groupage, de chargement, d'arrimage, de livraison.</li> <li>▪ Réalisation de mises à quai.</li> </ul>	U P 3	5 <sup>1</sup>	CCF		Ponctuelle pratique	3 h <sup>2</sup> maxi
<b>Unités Générales</b>						
EG1 : - Français et Histoire - Géographie	U G1	3	CCF		Ponctuelle écrite et orale	2 h 15
EG2 : - Mathématiques - Sciences	U G2	2	CCF		Ponctuelle écrite	2 h
EG3 : - Éducation physique et sportive	U G3	1	CCF		Ponctuelle	
Épreuve facultative : langues vivantes	U G4		Ponctuelle orale	0 h 30	Ponctuelle orale	0 h 30

En CCF, cette évaluation prend appui sur la Période de Formation en Milieu Professionnelle (PFMP) et les mises à quai réalisées en entreprises.

<sup>1</sup> dont 1 pour la VSP.

<sup>2</sup> dont 1h pour la VSP.

## 9.2. Le Contrôle en Cours de Formation (CCF) :

Les textes suivants rappellent les consignes à respecter lors des validations des diplômes de niveaux 5 en CCF :

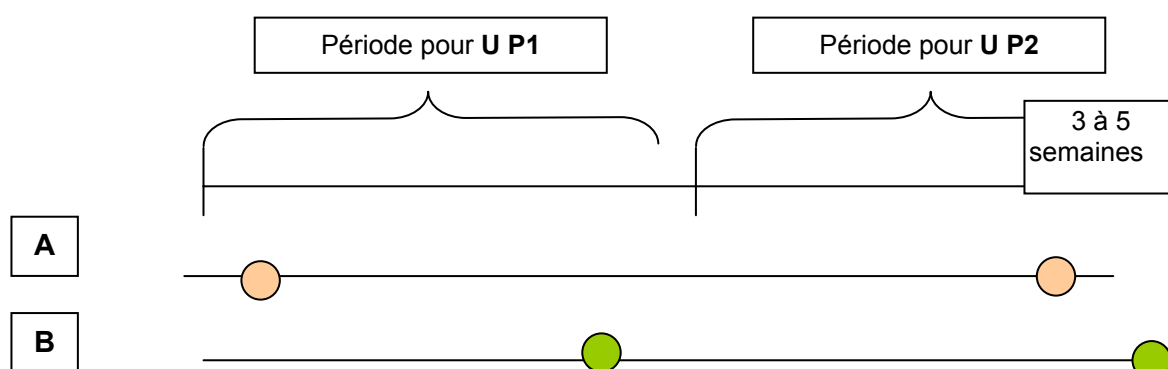
- Arrêté du 29 juillet 1992 : Modalités d'organisation et de prise en compte des épreuves organisées sous forme d'un CCF (...) pour la délivrance des BEP et CAP ;
- Note de service n°92-329 du 9 novembre 1992 : Périodes de formation en entreprise et CCF dans les CAP et BEP ;
- Arrêté du 14 janvier 1993 : Formation en entreprise prise en compte à l'examen dans tous les BEP et CAP ;
- Arrêtés du 3 août 1994 : Modalités d'évaluation de l'enseignement général dans les BEP ;
- Décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 relatif au CAP ;
- Arrêté du 17 juin 2003 : fixant les unités générales du CAP et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général ;
- Circulaire n° 2003-190 du 30 octobre 2003 : évaluation de l'enseignement général aux examens du CAP ;
- Règlement particulier de chaque diplôme définissant les modalités de certification de chaque unité constitutive.

**Rappel des points forts à respecter :**

Le CCF s'appuie sur des situations d'évaluation **et s'intègre dans le processus de formation**. Une situation d'évaluation permet d'évaluer des compétences et les savoirs associés visés. Sauf indication réglementaire contraire, elle repose sur une activité de la progression pédagogique. Les situations d'évaluation sont organisées dans le temps dans le respect de la période définie par le référentiel de certification. Le CCF n'est pas un éclatement des épreuves ponctuelles de l'examen.

Pour chaque unité à valider, il faut mettre en place une seule situation de certification lorsque les élèves sont prêts à être évalués. Cette clause signifie que tous les candidats ne sont pas évalués simultanément, mais seulement lorsque l'équipe enseignante les a estimés prêts. Il faut donc décaler dans le temps l'évaluation des différentes unités pour valider lorsque les élèves sont prêts tout en respectant les fourchettes temporelles imposées.

**Exemple avec 2 unités à valider en centre de formation :**



**A** élève très à l'aise dans la formation

**B** élève ayant plus de difficultés

Pour U P1 et U P3, certains élèves peuvent ne pas atteindre l'objectif visé. Pour ces quelques élèves, l'unité manquante pourra alors être réparée dans le cadre d'un MOREA. **C'est tout l'intérêt du dispositif de mise en unités des diplômes professionnels.**

▪ **Les situations d'évaluation doivent s'intégrer aux situations de formation :**

Il ne faut pas créer de mini examen mais exploiter les situations de formation pour évaluer les compétences visées par la certification. Cette démarche implique d'évaluer les compétences maîtrisées. Les activités retenues doivent s'appuyer sur des activités en relation avec le Référentiel d'Activités Professionnelles.

▪ **Les compétences certifiées, le sont à un niveau d'exigence terminal dans le cadre d'une approche globale :**

On ne doit donc pas évaluer des compétences isolées. Le niveau d'exigence est du niveau de maîtrise défini par le référentiel de certification. Ce niveau est équivalent quels que soient les centres d'évaluation.

▪ **L'élaboration des situations d'évaluation :**

Elle est de la responsabilité des enseignants ou des formateurs, sous le contrôle des corps d'inspection.

Le CCF, comme une épreuve ponctuelle, met en œuvre le principe du sondage de compétences. Le CCF certifie un niveau terminal de compétence.

Les modalités de mise en œuvre du CCF sont identiques quel que soit le mode de préparation du diplôme : formation initiale sous statut scolaire, apprentissage, formation continue.

L'association des professionnels aux évaluations CCF des domaines professionnels en établissement de formation est importante. Chaque établissement doit mettre en place les moyens nécessaires pour que leur présence soit effective.

La pratique du CCF conduit toujours à une proposition de note au jury. Cette note reste provisoire jusqu'à ce qu'elle soit définitivement arrêtée par le jury. **La note provisoire ne doit donc pas être communiquée au candidat.**

Pour l'évaluation de la période en entreprise, la proposition de note au jury est déterminée conjointement par les enseignants (ou formateurs) et le(s) professionnel(s) ayant assuré la formation. La grille d'analyse du travail réalisé fait partie de l'annexe pédagogique à la convention signée entre l'établissement de formation et l'entreprise.

Si la période en entreprise ne peut se dérouler dans des conditions normales, l'établissement ou le centre de formation met en place, après avis de l'inspecteur de la spécialité et décision du recteur, une évaluation CCF correspondante dans le respect du règlement particulier de l'examen.

**Gestion des absences aux situations d'évaluation :**

Le chef d'établissement informe les candidats du calendrier du CCF. En cas d'absence d'un candidat à la première situation d'évaluation, une nouvelle situation lui est proposée dans la limite de la période d'évaluation définie par le référentiel. Cette nouvelle situation fait l'objet d'une convocation écrite du chef d'établissement, indiquant précisément les dates, lieux et horaires. L'absence injustifiée du candidat à cette convocation entraîne la mention "ABSENT" à la situation d'évaluation.

**Régulation**

S'il l'estime nécessaire, l'inspecteur de la spécialité procède à un cadrage général du CCF qui est porté à la connaissance de tous les acteurs concernés. Les équipes pédagogiques procèdent alors à un ajustement de leurs pratiques afin de les rendre conformes aux instructions qui leurs sont communiquées.

Les documents recensant les travaux des candidats ainsi que les grilles d'analyse permettant l'évaluation sont conservées pendant un an dans l'établissement ; ils peuvent être communiqués aux services des examens du rectorat concerné.

Le jury peut éventuellement demander à avoir communication de tous les documents supports de la situation d'évaluation et du travail réalisé par le candidat. Ces éléments seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité académique pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen des documents fournis, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utile et arrête la note définitive.

### 9.3. L'épreuve EP1 :

<b>EP1</b>	<b>Analyse d'une situation professionnelle de transport</b>	<b>Coefficient 4</b>	<b>UP1</b>
------------	---	----------------------	------------

Deux modes d'évaluation sont à envisager :

- Contrôle Ponctuel de 2 heures en salle pour les candidats des établissements non habilités à pratiquer le CCF ou les candidats individuels,
- Contrôle en Cours de Formation pour les élèves se trouvant dans un établissement habilité à pratiquer ce mode d'évaluation.

#### **Commentaires pour la mise en place du C.C.F. :**

L'évaluation des candidats s'effectue sur la base **d'une situation d'évaluation intégrée au cursus de formation.**

Les élèves sont évalués lorsque l'enseignant estime qu'ils sont prêts. Il s'agit de mettre en place une évaluation individuelle en appui sur des situations professionnelles sous forme de TP ou TD qui sont intégrés au cursus de formation.

**Le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante.**

Elle est organisée par le ou les professeur(s) chargé(s) des enseignements de technique professionnelle.

La période choisie pour la situation d'évaluation relève de la responsabilité des enseignants en fonction de l'avancement de la formation et de l'acquisition des compétences. Toutefois, le troisième trimestre de la seconde année scolaire est la période recommandée.

Il est important que les élèves soient informés en amont du calendrier prévu. Il faut envisager un échelonnement de cette évaluation sur 5 à 6 semaines de façon à respecter les règles du CCF.

A l'issue du contrôle en cours de formation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera pour chaque candidat une fiche d'évaluation du travail réalisé. Cette fiche accompagnée d'une proposition de note sera transmise au jury.

#### **DESCRIPTION DE L'EPREUVE :**

Le contenu de l'épreuve, qu'elle soit sous la forme ponctuelle ou en CCF, doit répondre aux objectifs prévus dans le référentiel de certification. Toutefois, le travail demandé doit s'appuyer sur une résolution de problèmes liés au transport de marchandises.

A partir :

- d'une situation professionnelle nécessitant l'organisation d'un transport (itinéraire, plan de chargement,...), la gestion des activités du conducteur, et une problématique à résoudre liée à un incident de circulation, une panne avec un voyant au tableau de bord allumé,....
- d'un dossier technique ou des extraits de réglementation sur support numérique ou autre,
- des éléments ressources nécessaires à la résolution des problèmes posés.

Le candidat devra réaliser le travail demandé en liaison avec les tâches décrites dans le Référentiel d'Activités Professionnelles.

⇒ **Voir exemple de sujet zéro en annexe 2.**

## 9.4. L'épreuve EP2 :

EP2	Conduite d'un véhicule	Coefficient 8	UP2
-----	------------------------	---------------	-----

### OBSERVATIONS :

Cette épreuve terminale ne peut être évaluée que si le candidat a validé en amont, dans le cadre de sa formation, les épreuves ETG et les épreuves de conduite B et C.

Les **candidats individuels** qui souhaitent valider cette épreuve doivent être titulaires des permis B et C valides.

Les candidats qui possèdent le permis E(c) et l'attestation FIMO correspondante, peuvent à leur demande, être dispensés de cette épreuve ; dans ce cas, aucune note ne leur est attribuée.

### COMMENTAIRES :

Le jury d'évaluation intègre obligatoirement un **inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière**. Sa fonction et ses compétences lui permettent de juger des aptitudes des candidats lors des épreuves de réglementation routière et de conduite des véhicules.

Il participe, **au même titre que les autres membres**, aux délibérations du jury pour la décision finale d'admission des candidats et d'attribution de la note pour cette épreuve.

**L'évaluation ne peut pas se dérouler en cas d'absence de l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.**

Deux périodes de validation sont à programmer par les établissements de formation auprès des services de la Direction Départementale de l'Équipement, au moins 2 mois avant les dates prévisionnelles des épreuves prévues par le Rectorat de chaque académie, en respect des dates d'épreuves nationales :

- une 1<sup>ère</sup> session mi-mai pour l'ensemble des candidats qui remplissent les conditions requises,
- une session de rattrapage pour ces candidats ayant eu un échec lors de la 1<sup>ère</sup> session ; les candidats ne repassent que les parties défavorables.

**Les candidats qui obtiennent un avis favorable** à cette épreuve se voient attribuer par le jury une note comprise entre 10 et 20 en liaison avec la prestation réalisée.

Les candidats ayant un avis favorable bénéficient de 10 points au minimum et d'un complément en fonction de la prestation réalisée en fonction des compétences mises en œuvre.

Une grille d'évaluation nationale permet l'attribution de la note en prenant en compte les indicateurs d'évaluation mis en œuvre par les compétences visées..

⇒ **La grille de notation permettant l'attribution de la note figure en annexe 2.**

## 9.5. L'épreuve EP3 :

<b>EP3</b>	<b>Évaluation des activités en milieu professionnel</b>	<b>Coefficient 4</b>	<b>UP3</b>
------------	---	----------------------	------------

Cette épreuve doit permettre d'évaluer le candidat dans le cadre spécifique des activités professionnelles du diplôme réalisées lors des Périodes de Formation en Milieu Professionnel.

### COMMENTAIRES POUR LA MISE EN PLACE DU CCF

A l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera pour chaque candidat un dossier comprenant :

Documents liés à la situation d'évaluation	Documents liés au travail réalisé	Documents à transmettre au jury
L'ensemble des documents remis au candidat pour conduire le travail demandé.	Une fiche d'analyse du travail effectué par le candidat, rédigée par l'équipe pédagogique en terme de comparaison entre ce qui a été réalisé par le candidat et ce qui était attendu.	Seule <b>cette fiche d'analyse</b> sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus seront mis à la disposition du jury, qui pourra demander à en avoir communication, et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.
La description sommaire des conditions techniques de réalisation.	Le livret de suivi des activités réalisées en entreprises renseigné par le tuteur.	

Après examen attentif des documents fournis, le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Une **commission académique de suivi**, pilotée par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale en charge de la filière, peut se réunir une fois dans l'année, pour veiller à une harmonisation académique du niveau de difficulté des situations proposées aux différentes catégories de candidats concernés.

La commission d'harmonisation doit s'efforcer de faire évoluer les pratiques pédagogiques liées aux situations d'évaluation et aux documents utilisés.

⇒ **Un livret de suivi des activités réalisées et une grille de notation, permettant l'attribution de la note, figurent en annexe 4.**

### CONTENUS DE L'ÉPREUVE :

Cette épreuve doit permettre d'évaluer les compétences professionnelles du candidat relatives à :

- l'aptitude du candidat à mobiliser ses savoirs et savoir faire face à des situations d'organisation, de chargement, déchargement, de groupage – dégroupage, d'arrimage, de livraison ou d'enlèvement.
- la réalisation de mise à quai à main ou contre main en entreprises ou en centre de formation.
- le degré d'autonomie du candidat, la façon dont il communique.
- les résultats obtenus en relation avec les compétences mises en œuvre.

Le candidat sera évalué à l'aide de la fiche d'analyse s'appuyant sur le suivi de ces activités en entreprise.



## ORGANISATION DE L'EVALUATION

L'évaluation se déroule lors de l'entretien entre le tuteur de l'entreprise (dernière entreprise d'accueil) et d'un **professeur chargé de l'enseignement professionnel membre de l'équipe pédagogique ayant en charge la formation.**

Il est préconisé que les enseignants des domaines généraux participent également au suivi et à l'évaluation des jeunes durant la période en milieu professionnel.

**La grille d'évaluation présentée page suivante** doit être complétée en amont par le professeur chargé de l'enseignement professionnel en s'appuyant sur le livret individuel de suivi en entreprise. L'évaluation finale est validée avec le tuteur de l'entreprise. La proposition de note est conjointe.

Un maximum de compétences doit être évalué lors des situations professionnelles proposées en entreprises.  
En cas de difficultés ou d'activités non réalisées en entreprises, pour certaines compétences, l'établissement de formation assurera la complémentarité.

## OBSERVATIONS :

En ce qui concerne la réalisation de mise à quai à main ou à contre-main en entreprise, cette action ne peut s'effectuer qu'en présence d'un enseignant de conduite routière, avec un véhicule équipé de double commandes.

**Aussi, il est prévu lors des PFMP une organisation en 2 phases :**

- 6 semaines liées aux activités de préparation, d'organisation, de chargement, déchargement, de groupage – dégroupage, d'arrimage, de livraison ou d'enlèvement des marchandises.

En lien avec le livret de suivi en entreprises, la convention signée et le tuteur en entreprise.

- 6 semaines réservées à la conduite et aux manœuvres en entreprises (accès aux sites de chargement ou de déchargement, mise à quai, etc.).

Ces six semaines sont réservées aux élèves sous statut scolaire ; elles sont encadrées par les enseignants de conduite routière.  
La proposition de note pour les compétences relatives aux manœuvres professionnelles, sera faite par l'enseignant en charge de la formation.

## Commentaires pour la mise en place de l'épreuve par Contrôle Ponctuel :

Dans ce contexte, il s'agit de développer une épreuve pratique sous forme ponctuelle répondant aux exigences du référentiel. Le niveau de difficultés et d'exigences doit être similaire aux attentes du CCF. La mise à quai est à intégrer dans cette évaluation.

⇒ **Voir exemple de sujet zéro en annexe 2.**

**GRILLE D'ÉVALUATION U P3**

Barème national indicatif							
Compétences évaluées	Évaluation						
	Savoir-faire évalués (être capable de)	Indicateurs d'évaluation	Niveau				Notes proposées
- —————> +							
C 111							1
C 121							1
C 122							1
C 131							0,5
C 132							0,5
C 221							1
C 261							2
C 312							1
C 321							1
C 331							1
C 332							2
C 333							1
C 345							0,5
C 351							1
C 352							0,5
C 354							1
C 361							1
C 372							1
C 374							2
<b>Note théorique :</b>							/20
<b>Note effective :</b>							..... /20
Elle résulte du calcul en fonction des compétences évaluées (en points entiers ou 1/2 points).							
Appréciations portées par les enseignants et le tuteur ayant évalué le candidat :							
Nom		Signature					
Tuteur							
Enseignant							
Proposition de note conjointe au jury				Note arrêtée par le jury			

Cette fiche est à adapter aux candidats en fonctions des tâches réalisées. Les indicateurs doivent être précisés sans ambiguïté en liaison avec le référentiel.

Si un indicateur n'est pas évaluable, ne pas renseigner le tableau, rayer la ligne.

La proposition de répartition des points est à respecter pour avoir une homogénéité au plan national.

Cette proposition doit être le résultat d'une concertation tuteur / enseignant(s). Il ne s'agit pas de faire figurer la note seule du tuteur. En cas de litige, il doit y avoir 2 propositions, c'est le jury qui arrêtera la note.

## 10. LA PÉRIODE DE FORMATION EN ENTREPRISE

### 10.1. Modalités de la période de formation en milieu professionnel :

La formation en milieu professionnel correspond pour le candidat à une mise en situation d'activités répertoriées dans le Référentiel des Activités Professionnelles.

Cette période est organisée de façon à assurer une continuité pédagogique entre l'établissement scolaire et l'entreprise.

Cette formation est préparée, mise en œuvre, suivie, exploitée une fois terminée, et évaluée, sous la responsabilité des enseignants en collaboration avec les entreprises concernées.

La recherche de la ou des entreprises d'accueil est assurée sous la responsabilité de l'équipe pédagogique du centre de formation ; elle engage cette dernière qui devra veiller à protéger les élèves d'éventuelles pratiques discriminatoires lors de cette phase.

La durée de la formation en milieu professionnel varie en fonction de l'origine et du cursus de formation :

Formation en 2 ans		Formation en 1 an		Formation Continue
Sous statut scolaire	Sous statut d'apprenti	Sous statut scolaire avec positionnement	Sous statut d'apprenti	Stagiaire en FC
12 semaines	Suivant le contrat d'apprentissage (environ 32 semaines par an)	8 semaines	Suivant le contrat d'apprentissage (environ 30 semaines par an)	6 semaines au minimum.

Si le candidat a une expérience de 6 mois dans le métier de conducteur routier, il peut être dispensé de ces périodes en milieu professionnel.

Le choix des dates de ces PFMP s'effectue en concertation avec les milieux professionnels. Il est laissé à l'initiative de l'établissement.

**Sur deux ans, cette PFMP se décompose en 2 phases :**

- 6 semaines permettant d'aborder des activités liées à la réalisation d'opération de préparation d'un transport, de groupage, de dégroupage, de chargement, d'arrimage, de livraison et d'enlèvement des marchandises (phase 1).
- 6 semaines réservées à la conduite et aux manœuvres en entreprises (phase 2).

### 10.2. Objectifs :

Lors de la phase concernant les activités liées à la réalisation d'opération de préparation d'un transport, de groupage, de dégroupage, de chargement, d'arrimage, de livraison des marchandises, il faudra se limiter aux tâches ci-jointes :

- Préparer son activité,
- Communiquer de manière efficace avec la hiérarchie et les partenaires de l'entreprise,
- Prendre en charge la marchandise,
- Utiliser les moyens de manutention réglementaires et autorisés à sa disposition,
- Réaliser des opérations de groupage ou dégroupage,

- Préparer le véhicule et les accessoires à l'activité de chargement ou de déchargement (débâchage,....),
- Réaliser des livraisons et enlèvements,
- Participer au chargement du véhicule,
- Réaliser les calages et arrimages,
- Renseigner les documents nécessaires et prendre des réserves si besoin,
- Rendre compte oralement de son activité.

Lors de la phase réservée à la conduite et aux manœuvres en entreprises, il faudra développer les activités ci-jointes :

- Réaliser des conduites longues durée,
- Réaliser des conduites en périodes nocturnes,
- Se rendre dans une entreprise de transport pour :
  - Circuler au sein de cette dernière en respectant les consignes,
  - Effectuer des stationnements en épi, en bataille,....,
  - Effectuer des manœuvres,
  - Réaliser des mises à quai,
  - Communiquer de manière efficace avec la hiérarchie et les autres conducteurs,
- Renforcer les compétences liées à la conduite.

Pour les élèves sous statut scolaire, cette phase sera encadrée par les enseignants du domaine professionnel en utilisant les véhicules alloués à la conduite soit B, soit C, soit E(c).

### 10.3. Organisation des PFMP :

L'organisation à prévoir pour la phase **réservée à la conduite et aux manœuvres en entreprises** sera différente en fonction du statut des candidats et des permis qu'ils possèdent. Le tableau ci-dessous permet de clarifier les actions à effectuer :

Formation en 2 ans		Formation en 1 an	
Sous statut scolaire	Sous statut d'apprenti	Sous statut scolaire avec positionnement	Sous statut d'apprenti
2 x 6 semaines	2 x 16 semaines par an	8 semaines	15 semaines par an
Possède ou non le permis de conduire B.	A moins de 18 ans et ne possède pas de permis de conduire.	Possède ou non le permis de conduire B.	Possède ou non des permis de conduire.
			> 18 ans. Possède les permis B et C.
			> 18 ans. Possède les permis B, C et la FIMO correspondante.

Les validations effectuées durant le cursus ne permettent de délivrer les permis que si le candidat obtient son diplôme ; il ne peut donc pas conduire seul en entreprises durant la PFMP.

Dans ce cas, il est placé sous la responsabilité du maître d'apprentissage qui doit avoir contacté une assurance spécifique ; il est recommandé que la conduite s'effectue en double. Il ne peut pas conduire de véhicules PL de type C et E(c).

Les validations effectuées durant le cursus ne permettent de délivrer les permis que si le candidat obtient son diplôme ; il ne peut donc pas conduire seul en entreprises durant la PFMP.

Dans ce cas, il est placé sous la responsabilité du maître d'apprentissage qui doit avoir contacté une assurance spécifique ; il est recommandé que la conduite s'effectue en double. Il ne peut pas conduire de véhicules PL de type E(c).

**Il est à constater que pour les élèves sous statut scolaire**, quel que soit le permis en leur possession, ils ne peuvent pas conduire les véhicules de l'entreprise durant la PFMP.

Durant les activités liées à des opérations de livraison, de collecte de marchandises, le stagiaire se trouve comme accompagnateur d'un conducteur.

## 10.4. Organisation calendaires.

### Exemple 1 : CAP en 2 ans avec 2 classes de chaque niveau (4 x 24 élèves)

Pour les établissements ayant une double section de CAP CRM, on peut envisager des PFMP organisées sur le schéma ci-dessous :

	Groupes de 12 élèves	1 <sup>ère</sup> année de CAP (Décembre)			1 <sup>ère</sup> année de CAP (Fin d'année scolaire)		
<b>Classe A</b>	A1	PFMP Entreprise	3 semaines		Conduite	3 semaines	
	A2	Conduite	3 semaines		PFMP Entreprise	3 semaines	
	Groupes de 12 élèves	1 <sup>ère</sup> année de CAP (Novembre)			1 <sup>ère</sup> année de CAP (Fin d'année scolaire)		
<b>Classe B</b>	B1	PFMP Entreprise	3 semaines		Conduite	3 semaines	
	B2	Conduite	3 semaines		PFMP Entreprise	3 semaines	
	Groupes de 12 élèves	2 <sup>nde</sup> année de CAP (Octobre)			2 <sup>nde</sup> année de CAP (Mars)		
<b>Classe A</b>	A1	PFMP Entreprise	3 semaines		Conduite	3 semaines	
	A2	Conduite	3 semaines		PFMP Entreprise	3 semaines	
	Groupes de 12 élèves	2 <sup>nde</sup> année de CAP (Janvier)			2 <sup>nde</sup> année de CAP (Avril)		
<b>Classe B</b>	B1	PFMP Entreprise	3 semaines		Conduite	3 semaines	
	B2	Conduite	3 semaines		PFMP Entreprise	3 semaines	

Ce schéma permet aux équipes pédagogiques d'identifier des entreprises partenaires capables d'accueillir 1 stagiaire de 1<sup>ère</sup> ou de 2<sup>ème</sup> année quasiment en continu.

Le parc véhicule de l'établissement étant libre à 50 %, il y a possibilité de mettre en place les actions de conduite prévues.

Les autres enseignants du domaine professionnel, non sollicités par les actions de conduite, effectuent avec ceux des domaines généraux, le suivi des élèves en entreprises.

**Exemple 2 : CAP en 2 ans avec 2 classes de chaque niveau (4 x 24 élèves)**

nov-06		déc-06		janv-07		févr-07		mars-07		avr-07		mai-07		juin-07	
1	mer Toussaint	1	ven	1	lun	1	jeu	1	jeu	1	dim 14	1	mar	1	ven
2	jeu	2	sam	2	mar	2	ven	2	ven	2	lun	2	mer	2	sam
3	ven	3	dim 49	3	mer	3	sam	3	sam	3	mar	3	jeu	3	dim
4	sam	4	lun	4	jeu	4	dim 6	4	dim 10	4	mer	4	ven	4	lun 23
5	dim 45	5	mar	5	ven	5	lun	5	lun	5	jeu	5	sam	5	mar
6	lun	6	mer	6	sam	6	mar	6	mar	6	ven	6	dim 19	6	mer
7	mar	7	jeu	7	dim 2	7	mer	7	mer	7	sam	7	lun	7	jeu
8	mer	8	ven	8	lun	8	jeu	8	jeu	8	dim Pâques	8	mar	8	ven
9	jeu	9	sam	9	mar	9	ven	9	ven	9	lun 15	9	mer	9	sam
10	ven	10	dim 50	10	mer	10	sam	10	sam	10	mar	10	jeu	10	dim 24
11	sam	11	lun	11	jeu	11	jeu	11	mer	11	mer	11	ven	11	lun
12	dim 4	12	mar	12	ven	12	ven	12	jeu	12	jeu	12	sam	12	mar
13	lun	13	mer	13	sam	13	sam	13	ven	13	ven	13	dim 20	13	mer
14	mar	14	jeu	14	dim 3	14	dim 3	14	sam	14	sam	14	lun	14	jeu
15	mer	15	ven	15	lun	15	lun	15	dim 16	15	dim 16	15	mar	15	ven
16	jeu	16	sam	16	mar	16	mar	16	lun	16	lun	16	mer	16	sam
17	ven	17	dim 51	17	mer	17	sam	17	sam	17	mar	17	jeu Ascension	17	dim 2
18	sam	18	lun	18	jeu	18	jeu	18	dim 8	18	dim 12	18	mer	18	ven
19	dim 47	19	mar	19	ven	19	lun	19	lun	19	jeu	19	sam	19	mar
20	lun	20	mer	20	sam	20	mar	20	mar	20	ven	20	dim 21	20	mer
21	mar	21	jeu	21	dim 4	21	mer	21	mer	21	sam	21	lun	21	jeu
22	mer	22	ven	22	lun	22	jeu	22	jeu	22	dim 17	22	mar	22	ven
23	jeu	23	sam	23	mar	23	ven	23	ven	23	lun	23	mer	23	sam
24	ven	24	dim 52	24	mer	24	sam	24	sam	24	mar	24	jeu	24	dim 26
25	sam	25	lun	25	jeu	25	dim 9	25	dim 13	25	mer	25	ven	25	lun
26	dim 48	26	mar	26	ven	26	lun	26	lun	26	jeu	26	sam	26	mar
27	lun	27	mer	27	sam	27	mar	27	mar	27	ven	27	dim P	27	mer
28	mar	28	jeu	28	dim 5	28	mer	28	mer	28	sam	28	lun 22	28	jeu
29	mer	29	ven	29	lun	29	lun	29	jeu	29	dim 18	29	mar	29	ven
30	jeu	30	sam	30	mar	30	mar	30	ven	30	lun	30	mer	30	sam
		31	dim	31	mer			31	sam			31	jeu		

PFMP des deux classes de 2<sup>ème</sup> année réparties sur 2 fois 6 semaines entre mi-janvier et mi-mars en fonction du calendrier des vacances scolaires

**CAP en 1 an**

sept-06		oct-06		nov-06		déc-06		janv-07		févr-07		mars-07		avr-07		mai-07		juin-07	
1	ven	1	dim 40	1	mer Toussaint	1	ven	1	lun	1	jeu	1	jeu	1	dim 14	1	mar	1	ven
2	sam	2	lun	2	jeu	2	sam	2	mar	2	ven	2	ven	2	lun	2	mer	2	sam
3	dim 36	3	mar	3	ven	3	dim 49	3	mer	3	sam	3	sam	3	mar	3	jeu	3	dim
4	lun	4	mer	4	sam	4	lun	4	jeu	4	dim 6	4	dim 10	4	mer	4	ven	4	lun 23
5	mar	5	jeu	5	dim 45	5	mar	5	ven	5	lun	5	lun	5	jeu	5	sam	5	mar
6	mer	6	ven	6	lun	6	mer	6	mer	6	sam	6	mar	6	ven	6	dim 19	6	mer
7	jeu	7	sam	7	mar	7	jeu	7	dim 2	7	mer	7	mer	7	sam	7	lun	7	jeu
8	ven	8	dim 41	8	mer	8	ven	8	lun	8	jeu	8	jeu	8	dim Pâques	8	mar	8	ven
9	sam	9	lun	9	jeu	9	sam	9	mar	9	ven	9	ven	9	lun 15	9	mer	9	sam
10	dim 37	10	mar	10	ven	10	dim 50	10	mer	10	sam	10	sam	10	mar	10	jeu	10	dim 24
11	lun	11	mer	11	sam	11	lun	11	jeu	11	dim 7	11	dim 11	11	mer	11	ven	11	lun
12	mar	12	jeu	12	dim 46	12	mar	12	ven	12	lun	12	lun	12	jeu	12	sam	12	mar
13	mer	13	ven	13	lun	13	mer	13	sam	13	mar	13	mar	13	ven	13	dim 20	13	mer
14	jeu	14	sam	14	mar	14	jeu	14	dim 3	14	mer	14	mer	14	sam	14	lun	14	jeu
15	ven	15	dim 42	15	mer	15	ven	15	lun	15	jeu	15	jeu	15	dim 16	15	mar	15	ven
16	sam	16	lun	16	jeu	16	sam	16	mar	16	ven	16	ven	16	lun	16	mer	16	sam
17	dim 38	17	mar	17	ven	17	dim 51	17	mer	17	sam	17	sam	17	mar	17	jeu Ascension	17	dim 25
18	lun	18	mer	18	sam	18	lun	18	jeu	18	dim 8	18	dim 12	18	mer	18	ven	18	lun
19	mar	19	jeu	19	dim 47	19	mar	19	ven	19	lun	19	lun	19	jeu	19	sam	19	mar
20	mer	20	ven	20	lun	20	mer	20	sam	20	lun	20	mar	20	ven	20	dim 21	20	mer
21	jeu	21	sam	21	mar	21	jeu	21	dim 4	21	mer	21	mer	21	sam	21	lun	21	jeu
22	ven	22	dim 43	22	mer	22	ven	22	lun	22	jeu	22	jeu	22	dim 17	22	mar	22	ven
23	sam	23	lun	23	jeu	23	sam	23	mar	23	ven	23	ven	23	lun	23	mer	23	sam
24	dim 39	24	mar	24	ven	24	dim 52	24	mer	24	sam	24	sam	24	mar	24	jeu	24	dim 26
25	lun	25	mer	25	sam	25	lun	25	jeu	25	dim 9	25	dim 13	25	mer	25	ven	25	lun
26	mar	26	jeu	26	dim 48	26	mar	26	ven	26	lun	26	lun	26	jeu	26	sam	26	mar
27	mer	27	ven	27	lun	27	mer	27	jeu	27	dim 5	27	mer	27	ven	27	dim Pentecôte	27	mer
28	jeu	28	sam	28	mar	28	jeu	28	dim 5	28	mer	28	mer	28	sam	28	lun 22	28	jeu
29	ven	29	dim 44	29	mer	29	ven	29	lun	29	lun	29	jeu	29	dim 18	29	mar	29	ven
30	sam	30	lun	30	jeu	30	mer	30	mar	30	mer	30	ven	30	lun	30	mer	30	sam
		31	mar			31	dim	31	mer			31	sam			31	jeu		

## 10.5. Documents d'encadrement et de suivi

Les documents d'encadrement et de suivi comprennent :

- La convention établie conformément aux dispositions de la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 (BOEN n° 38 du 24 octobre 1996) modifiée par la note DESCO A7 n° 259 du 13 juillet 2001,
- Un contrat individuel de formation précisant la liste des activités, à partir desquelles certaines compétences et savoirs associés seront, tout ou partiellement acquis pendant la période de formation en milieu professionnel.
- Un livret de suivi remis au tuteur précisant les activités prévues et le mode de suivi et d'évaluation envisagé,
- Une note spécifique précisant les actions liées à la conduite des véhicules pouvant être confiés ou non au stagiaire.

L'évaluation des points faibles détectés nécessitant des stratégies de soutien et de remédiation à mettre en place dans le cadre de l'aide individualisée.



**EXEMPLE DE TABLEAU PRESENTANT LES ACTIVITES A REALISER EN ENTREPRISE**

Tâches	TRAVAIL A RÉALISER	Réalisées	
		Oui	Non
1	<b>RÉALISER UN CHARGEMENT en :</b> - prenant en charge la marchandise, - organisant le poste de travail et en respectant les contraintes liées à la livraison et les règles de sécurité, - utilisant les moyens de manutention et de communication, - renseignant les documents nécessaires au transport.		
2	<b>PARTICIPER A LA LIVRAISON DE LA MARCHANDISE en :</b> - utilisant les moyens de manutention et de communication, - renseignant les documents nécessaires au transport, - prenant les réserves nécessaires, - informant la clientèle des services disponibles dans l'entreprise, - réalisant l'itinéraire et en organisant les activités (temps de conduite, de repos ...).		
3	<b>PARTICIPER A LA COLLECTE DE LA MARCHANDISE en :</b> - utilisant les moyens de manutention et de communication, - renseignant les documents nécessaires au transport, - prenant les réserves nécessaires, - informant la clientèle des délais et services disponibles dans l'entreprise, - réalisant l'itinéraire et en organisant les activités (temps de conduite, de repos...).		
4	<b>RÉALISER DES OPÉRATIONS DE STOCKAGE, ENTREPOSAGE, GROUPEMENT, DÉGROUPEMENT en :</b> - prenant en charge la marchandise, - organisant le poste de travail et en respectant les contraintes liées à l'activité, - utilisant les moyens de manutention et de communication, - renseignant les documents nécessaires, - rendant compte de l'activité.		
5	<b>RESTITUER LE VÉHICULE, LES ACCESSOIRES DE MANUTENTION en :</b> - stockant et immobilisant le véhicule à l'emplacement prévu, - stockant les éléments de palettisation, de manutention à l'emplacement prévu, - triant les déchets et les répartir dans les conteneurs adaptés, - transmettant les documents de bord et signalant les aléas constatés.		

Permet à l'équipe pédagogique de savoir si l'activité a été effectuée.

Ce descriptif permet au tuteur de rapidement visualiser les activités à confier au stagiaire.

**Nota :** Il n'y a pas d'ordre dans la réalisation des tâches. Il est souhaitable que l'élève ait la possibilité de réaliser plusieurs fois chacune d'entre elles.

## 10.6. Exemple d'une fiche de suivi des tâches réalisées

Tâche 1		Évaluée le :		Chaque fiche peut être évaluée plusieurs fois ce qui permet d'évaluer les progrès réalisés.			
<b>RÉALISER UN CHARGEMENT</b>							
<b>CRITÈRES D'ÉVALUATIONS DU TRAVAIL RÉALISÉ</b>							
A Maîtrisé avec autonomie totale (sans erreur)	B Maîtrisé avec autonomie partielle (sans erreur)	C Non maîtrisé possibilité avec participation (parfois des erreurs)	D Non maîtrisé pas d'autonomie (souvent des erreurs)	A	B	C	D
Exploiter les documents nécessaires au transport							
Choisir le véhicule adapté, respecter les règles sanitaires s'il y a lieu							
Choisir les moyens de manutention adaptés							
Utiliser les moyens de manutention à disposition							
Organiser le poste de travail et le chargement en fonction de la livraison							
Respecter les règles de sécurité lors de la réalisation du travail							
Renseigner les documents liés à la livraison							
<b>Observations du tuteur :</b>							
Cette partie est à renseigner par le tuteur, elle permet à l'équipe enseignante d'être informée des difficultés rencontrées et d'envisager des remédiations ou des complémentarités.							
<b>Compétences abordées</b>		C					

## 10.7. Principes de tableaux de suivi des activités / compétences

Après chaque période de formation en entreprise il est préconisé de renseigner un tableau de synthèse pour chaque élève.

**FICHE DE SUIVI POUR LA 1<sup>ère</sup> ET LA 2<sup>ème</sup> PÉRIODE en 1<sup>ère</sup> année**

1 <sup>ère</sup> PÉRIODE			2 <sup>ème</sup> PÉRIODE		
Compétences	Objectifs	Bilan	Compétences	Objectifs	Bilan
C1.1			C1.1		
C111			C111		
C1.2			C1.2		
C121			C121		
C122			C122		
C1.3			C1.3		
C131			C131		
C132			C132		
C2.2			C2.2		
C221			C221		
C2.6			C2.6		
C261			C261		
C3.1			C3.1		
C312			C312		
C3.2			C3.2		
C321			C321		
C3.3			C3.3		
C331			C331		
C332			C332		
C333			C333		
C3.4			C3.4		
C345			C345		
C3.5			C3.5		
C351			C351		
C352			C352		
C354			C354		
C3.6			C3.6		
C361			C361		
C3.7			C3.7		
C372			C372		
C374			C374		

Un tableau de bord est à renseigner pour chaque élève de façon à visualiser les progrès réalisés ou pour mettre en place des actions de remédiation ou de complémentarités.

**FICHE DE SUIVI POUR LA 3<sup>ème</sup> ET LA 4<sup>ème</sup> PÉRIODE en 2<sup>nde</sup> année**

3 <sup>ème</sup> PÉRIODE			4 <sup>ème</sup> PÉRIODE		
Compétences	Objectifs	Bilan	Compétences	Objectifs	Bilan
C1.1			C1.1		
C111			C111		
C1.2			C1.2		
C121			C121		
C122			C122		
C1.3			C1.3		
C131			C131		
C132			C132		
C2.2			C2.2		
C221			C221		
C2.6			C2.6		
C261			C261		
C3.1			C3.1		
C312			C312		
C3.2			C3.2		
C321			C321		
C3.3			C3.3		
C331			C331		
C332			C332		
C333			C333		
C3.4			C3.4		
C345			C345		
C3.5			C3.5		
C351			C351		
C352			C352		
C354			C354		
C3.6			C3.6		
C361			C361		
C3.7			C3.7		
C372			C372		
C374			C374		

En année terminale ce tableau permet aussi aux équipes pédagogiques d'assurer les compléments de formation des activités non réalisées en entrepri-